

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PREMIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 3^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

COMPTE RENDU INTEGRAL — 67^e SEANCE

I^{re} Séance du Jeudi 29 Juin 1967.

SOMMAIRE

1. — Conseil supérieur de la Réunion des théâtres lyriques nationaux. — Désignation de deux membres (p. 2377).
2. — Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'organismes extraparlimentaires. — Annonce de candidatures (p. 2378).
3. — Politique économique et financière. — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2378).
M. Debré, ministre de l'économie et des finances.
MM. Gliscard d'Estaing, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Duffaut, Lemaire, Fajon, Valentin, Baudouin, Benoist.
Renvoi de la suite du débat.
4. — Prorogation des mandats d'administrateurs du district de la région parisienne. — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 2397).
5. — Demande de constitution d'une commission spéciale (p. 2397).
6. — Ordre du jour (p. 2397).

* (2 f.)

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

CONSEIL SUPERIEUR DE LA REUNION DES THEATRES LYRIQUES NATIONAUX

Désignation de deux membres.

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une demande de désignation de deux membres chargés de représenter l'Assemblée nationale au sein du Conseil supérieur de la Réunion des théâtres lyriques nationaux, en application de l'article 4 du décret du 11 mai 1939 modifié par les décrets des 29 mai 1956 et 5 décembre 1964.

L'Assemblée voudra sans doute confier à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales le soin de remettre à la présidence le nom de ses candidats dans le plus bref délai.

Ces candidatures seront soumises à la ratification de l'Assemblée, en application de l'article 26 du règlement.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 2 —

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

Annnonce de candidatures.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination :

De quatre membres du conseil national des services publics départementaux et communaux pour lequel les candidatures de MM. Baudouin, Delachenal, Palmero et Zimmermann ont été présentées (application du décret n° 60-69 du 12 janvier 1960) ;

De deux membres du conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine pour lequel les candidatures de MM. Maugein et Salardaine ont été présentées (application du décret n° 60-882 du 6 août 1960) ;

D'un membre du conseil supérieur de la mutualité pour lequel la candidature de M. Lepage a été présentée (application de l'article 53 du code de la mutualité) ;

D'un membre titulaire et d'un membre suppléant du conseil supérieur des prestations sociales agricoles pour lequel les candidatures de MM. Laudrin et Jean Moulin ont été présentées (application du décret du 3 août 1964) ;

De deux membres du conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés pour lequel les candidatures de MM. Baridon et Chazalon ont été présentées (application du décret n° 59-954 du 3 août 1959) ;

De trois membres du conseil supérieur de la sécurité sociale pour lequel les candidatures de MM. Peyret, Ribadeau Dumas et Vertadier ont été présentées (application du décret n° 63-722 du 13 juillet 1963) ;

D'un membre du conseil supérieur du service social pour lequel la candidature de M. de la Verpillière a été présentée (application du décret n° 62-895 du 31 juillet 1962).

Ces candidatures ont été affichées et publiées.

Elles seront considérées comme ratifiées et les nominations prendront effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf oppositions signées par trente députés au moins et formulées avant l'expiration de ce délai.

Avis en sera donné à M. le Premier ministre.

— 3 —

POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique économique et financière et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Michel Debré, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le thème de notre débat, c'est la politique économique du Gouvernement.

Je n'ai pas l'intention de dévier de ce thème et je dirai de cette politique tout le bien que j'en pense. Mais une ambition plus haute m'oriente la discussion d'aujourd'hui et de demain, dans laquelle je ne suis qu'un orateur parmi d'autres, le premier et probablement celui qui malheureusement interviendra le plus longuement.

Nous devons, en effet, parler de la politique économique de la France qui est notre bien commun, d'autant plus que l'on ne fait pas de l'économie pour le plaisir, pas plus qu'on ne gère les finances publiques pour la satisfaction de les gérer.

Le problème essentiel qui doit venir en tête de tout débat économique, c'est une vue politique de l'avenir national. Notre pays souhaite sa sécurité, c'est-à-dire qu'il doit représenter une force dans le monde et pour ses alliés, une grande capacité politique de décision et de puissance. D'autre part, les citoyens de notre temps, plus encore que les générations précédentes, connaissent une montée des aspirations qui traduit le sentiment que la liberté des citoyens au XX^e siècle est attachée à une certaine dignité de la vie. L'élévation du niveau de vie, matériel et moral, les équipements, depuis le logement jusqu'aux équipements collectifs, apparaissent tout naturellement comme une exigence d'un certain type de civilisation.

Dès lors, de l'addition de ces ambitions nationales justifiées et de ces aspirations sociales il résulte une conception de la politique économique qui dépasse de beaucoup les divisions ou les querelles entre formations.

On ne peut envisager de satisfaire les ambitions nationales ou les aspirations sociales que dans la mesure où la politique économique est définie par une volonté constante de croissance industrielle, cette croissance industrielle entraînant dans son sillage la modernisation agricole, la modernisation commerciale et le progrès social.

Cette conception de la politique économique n'est pas neuve en ce sens qu'elle est née d'une manière vraiment consciente au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

Après les épreuves et les drames de l'occupation, il semble que cette thèse de l'expansion se traduise par une croissance industrielle, agricole et commerciale, arme du progrès social, a été l'expression générale de la pensée économique française.

Elle a été exprimée clairement par les premiers gouvernements de la Libération, notamment le gouvernement qui présidait le général de Gaulle. Par la suite, à travers les difficultés extérieures et intérieures et souvent les difficultés financières, cette conception politique s'est maintenue. Elle a trouvé un nouveau souffle après 1958, au moment où une dévaluation nécessaire nous a rendu des possibilités de développement dans le domaine du commerce international, et où la stabilité politique a été le premier gage d'un redressement financier.

Mais il faut bien comprendre que cette définition de la politique économique est l'affaire des vingt années qui ont suivi la fin de la deuxième guerre mondiale et qu'elle a représenté une formule relativement nouvelle, si l'on se reporte, du moins, aux conceptions de politique économique des années précédentes et notamment de l'entre-deux-guerres.

Mais félicitons-nous de ce changement et félicitons-nous qu'au-dessus des divisions politiques, cette conception d'expansion soit désormais envisagée comme l'essentiel de notre avenir politique au sens le plus élevé du terme.

Que la France se trouve dans une situation difficile par l'insuffisance des matières premières de son sol ou l'insuffisance de l'énergie, que la France ait, par rapport à certains de ses voisins, à souffrir de retards que les événements politiques ou des conceptions économiques ont accumulés au cours des générations antérieures, voilà qui ne donne qu'un meilleur éclat à cette volonté commune de croissance qui est aujourd'hui la base de notre politique économique en même temps qu'elle est la base de la politique économique des dirigeants politiques et syndicaux.

Il faut bien constater aussi que, beaucoup plus que par le passé, cette conception de la croissance et de l'expansion anime progressivement aussi les dirigeants de nos activités, et je parle non seulement des industriels, mais aussi des agriculteurs et des commerçants.

Il ne suffit pas, mesdames, messieurs, d'avoir une conception précise ou de mettre en avant une définition claire d'une politique économique nationale, il faut encore bien savoir quelles sont les conditions de base sans lesquelles, toute définition ne servant à rien, la politique économique ne correspondrait pas à nos espoirs.

Trois conditions de base sont essentielles, dont je vais essayer de montrer la nécessité et les exigences.

Ces trois conditions de base, ce sont des finances publiques saines, un accroissement continu de l'épargne et de l'investissement, enfin une aptitude, chaque année améliorée, à dominer la compétition internationale et à devenir un pays exportateur. Ces trois conditions de base sont nécessaires si l'on veut que la politique économique française satisfasse à ce besoin de croissance et de modernisation.

Première condition, des finances publiques saines. La définition de la santé en matière de finances publiques est une définition difficile comme l'est celle de la liberté.

De même que pour définir la liberté on se fonde sur son opposé, la servitude, de même on peut plus facilement définir les finances publiques saines par rapport à celles qui sont malsades.

Sont des finances publiques malades celles qui résultent d'une politique budgétaire amenant l'Etat et l'ensemble des pouvoirs publics à dépenser beaucoup plus qu'ils ne peuvent recevoir.

Sont des finances publiques malsaines celles qui aboutissent à ce que le Trésor, pour faire face aux besoins de l'Etat, emprunte et détourne l'épargne, non seulement pour ses investissements, mais, le cas échéant, pour combler ses dépenses ordinaires.

Cette définition du caractère malsain des finances publiques justifie par conséquent le fait que la qualité d'une politique de finances publiques représente un effort constant de bonne gestion budgétaire et de bonne gestion du Trésor.

D'abord de bonne gestion budgétaire. Nous vivons à une époque — et le cas n'est pas particulier à la France — où l'augmentation régulière des charges qui pèsent sur le budget exprime une évolution toujours en hausse des grandes tâches de l'Etat.

Qu'il s'agisse de la défense nationale, de l'enseignement, des équipements publics, de la protection sociale, du fonctionnement des services publics, du traitement des fonctionnaires, il y a chaque année et dans tous les pays une poussée vers l'augmentation des responsabilités de l'Etat et, par conséquent, vers l'augmentation de ses dépenses.

A cette même époque que nous vivons, il y a de toutes parts une tendance à mettre à la charge des collectivités publiques un certain nombre d'activités professionnelles que touchent les mutations techniques. Les problèmes posés par les charbonnages, par les transports et par certains secteurs de l'agriculture, ne sont pas propres à la France à l'intérieur de la Communauté économique européenne, en Europe et même hors d'Europe.

L'intervention de l'Etat pour faire face aux difficultés de certains secteurs dues à des mutations techniques représente un problème budgétaire. Dès lors, il faut, pour assurer l'équilibre du budget, établir chaque année des priorités et prendre des mesures.

L'équilibre du budget, c'est un terme que vous entendez souvent, que vous entendrez toujours et sur lequel il convient de bien s'expliquer.

Le budget de l'Etat comprend deux parts : la part qui représente ses dépenses permanentes et celle qui exprime ce rôle nouveau de la collectivité publique, dans un Etat moderne, qui consiste à prendre en charge de grandes actions d'investissement et d'équipement ou à venir en aide à des secteurs privés essentiels à la vie nationale.

Quant aux dépenses permanentes, il est évident que la bonne gestion des finances publiques exige qu'elles soient toujours couvertes par des recettes définitives dans des conditions telles que l'équilibre de cette part du budget que nous appelons dans notre vocabulaire budgétaire « le dessus de la ligne » soit considéré comme une règle fondamentale et essentielle.

On ne peut pas *a priori* appliquer une règle différente « au dessous de la ligne », c'est-à-dire à toutes ces tâches par lesquelles l'Etat moderne fait face à de grandes opérations d'équipement ou d'investissement. Lorsque l'Etat emprunte pour subvenir en partie à ces dépenses d'équipement ou d'investissement, il s'agit en réalité d'un report sur les possibilités du patrimoine national, donc du revenu national. Dans ces conditions, on ne peut pas appliquer, en principe, une règle différente.

Toutefois, il est clair que la situation n'est pas toujours exactement la même. L'évolution économique comprend des périodes, qu'on appelle « de surchauffe », où l'activité économique connaît, pour des raisons diverses, une accélération particulière susceptible de provoquer, par des hausses de prix ou des hausses particulières de revenus ou de salaires, des éléments de trouble.

Il est alors indispensable que l'Etat intervienne afin de calmer le rythme excessif de cette expansion au moyen d'un suréquilibre des recettes et des dépenses définitives, qui assure un équilibre rigoureux à l'ensemble du budget. C'est ce qui a été fait, et bien fait, par M. Giscard d'Estaing au lendemain de 1962 où il était indispensable de faire face, par cette mesure comme par d'autres, à la « surchauffe » de l'économie, en d'autres termes, au risque d'inflation.

Mais il y a d'autres périodes où, au contraire, la vie économique ralentit pour des raisons que j'aurai l'occasion d'évoquer tout à l'heure, et où il importe d'établir simplement un équilibre du budget ordinaire en faisant « au-dessous de la ligne » — non pas de façon irraisonnée, mais dans des conditions qu'il faut toujours dominer en ce qui concerne la stabilité de la monnaie et l'équilibre de la balance des paiements — une part à des ressources de trésorerie à long ou à moyen terme, pour soutenir ou pour relancer l'expansion, le cas échéant, comme cela s'est produit en France en d'autres temps et comme d'autres pays le font en ce moment.

Voilà comment il faut envisager l'équilibre, étant entendu que la règle d'or qui veut que l'Etat ne prélève ni n'emprunte plus que ne le permet l'ensemble de la production nationale et qui impose à l'Etat de veiller à la stabilité de sa monnaie et à l'équilibre de sa balance des paiements, fixe la limite de ses possibilités de manœuvre suivant la conjoncture.

En même temps que cette bonne politique budgétaire, premier élément de finances publiques saines, il faut avoir une bonne politique du Trésor. Et c'est sur ce point que l'évolution depuis les huit dernières années mesure exactement la capacité de notre redressement financier.

En effet, d'une part, les emprunts d'Etat n'ont plus pour objet de combler un déficit budgétaire, mais de mettre des ressources

complémentaires à la disposition des pouvoirs publics pour faire face soit aux investissements dont l'Etat a directement la charge, soit aux investissements de certains grands secteurs privés, mieux aidés par l'appui ou la garantie de l'Etat. L'Etat n'emprunte plus pour combler des déficits budgétaires, mais pour faire face à des investissements ou à des équipements complémentaires.

D'autre part, seconde condition qu'il convient de mettre en lumière et qui est indispensable dans la période d'expansion que nous vivons, le Trésor limite son emprise sur le marché financier. Depuis quelques années, la part des fonds d'Etat dans la capitalisation boursière des valeurs à revenu fixe n'a cessé de décroître. En 1962 elle représentait encore 30 p. 100. Elle est aujourd'hui à peine supérieure à 20 p. 100.

Au surplus, un effort continu et accentué, à mesure que la compétition internationale se précise, a été fait pour maintenir les émissions de l'Etat à un niveau comparable à ce qu'elles sont chez nos partenaires du Marché commun et en Angleterre.

Nous y avons réussi et quand on établit le bilan des émissions du secteur public, c'est-à-dire des emprunts d'Etat, des communes, des départements, des entreprises nationales, nous arrivons à un chiffre inférieur à 40 p. 100 du total des émissions de valeur à revenu fixe. Et cette proportion inconnue chez nous depuis bien des années, nous met en bonne position par rapport à nos partenaires chez lesquels dans l'ensemble le pourcentage est maintenant égal ou même supérieur au nôtre.

Ces deux règles, qui sont la marque de finances publiques saines, c'est-à-dire, d'une part, un Trésor qui n'emprunte plus que pour des besoins d'équipement ou d'investissement et, d'autre part, un Trésor qui s'efforce de ne prélever chaque année qu'une fraction modérée de la capitalisation, remplacent les règles exorbitantes du droit commun qu'il devait imposer en période de difficultés financières.

Désormais, le placement des bons du Trésor se fait par adjudication. Ainsi sont-ils maintenant liés au taux ordinaire du marché, déterminé pour tous. Et il ne subsiste plus de privilèges fiscaux attachés aux emprunts à long terme. En d'autres termes, l'Etat cessant d'apparaître comme le dominateur du marché financier, laisse ses chances aux investissements privés.

Vous avez peut-être pu constater que cette année un effort supplémentaire a été fait. Non seulement le grand emprunt d'équipement a été dépourvu des avantages qu'imposaient dans le passé des circonstances financières difficiles, mais son taux d'intérêt a été volontairement fixé légèrement en dessous de celui d'autres emprunts lancés à la même époque.

Voilà qui a pu surprendre le marché financier. Mais malgré l'époque troublée où il a été émis, malgré les conditions que j'ai dites, expression de la volonté de l'Etat de ne plus dominer le marché en offrant des avantages exceptionnels, nous avons obtenu les 1.250 millions de francs que nous souhaitions.

Si, mesdames, messieurs, le Gouvernement attache une importance considérable aux mesures prises pour les entreprises nationales — et c'est le problème des tarifs — pour la sécurité nationale — et c'est le problème de son déficit — c'est que nous nous trouvons en présence de sérieuses difficultés, qui ne nous sont pas d'ailleurs particulières puisque tous les pays industriels les connaissent : déficit d'exploitation des charbonnages, des transports ferroviaires, des transports maritimes, déficit du budget social, dû à la croissance des prestations.

Et si nous voulons y mettre fin cette année par des hausses de tarifs et par des mesures d'économie, c'est que nous estimons nécessaire de brider le malaise avant qu'il ne devienne maladie.

C'est ainsi que l'on reste fidèle à une politique de santé des finances publiques : en assurant l'équilibre des dépenses publiques et la bonne marche du Trésor, nous sommes en réalité dans la droite ligne des seules politiques économiques aptes à permettre le progrès social. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.)

La deuxième condition de base — elle est capitale — c'est une capacité accrue de financement des investissements. Cette question est bien connue de l'Assemblée ; elle a fait l'objet de longs développements lors de la discussion du IV^e et du V^e Plan. Sur tous ces bancs, chacun doit être bien persuadé que l'orientation économique et sociale et, partant, l'orientation politique de notre pays seront déterminées, au cours des prochaines années, par la capacité de la nation à investir.

Cette vérité s'applique à tous les secteurs. Elle s'applique, naturellement, à l'Etat pour ses investissements que nous discutons dans chaque loi de finances, mais elle est également indispensable, en dehors de l'Etat, dans ces vastes domaines de l'industrie, de l'agriculture, du commerce où la demande de modernisation doit être satisfaite. Le problème de la capacité d'investissement y est aussi grand, sinon plus, que dans le secteur public.

... capacité de financement nécessaire pour les investissements, c'est d'abord l'autofinancement des entreprises. Vous savez l'importance particulière que le V^e Plan y attache. Selon le V^e Plan, le pourcentage d'autofinancement des entreprises par rapport au total de leurs investissements devrait atteindre 70 p. 100. Nous nous en approchons sérieusement et, en 1966 comme en 1967, nous avons pu vérifier que nous étions dans la bonne voie. En effet, en 1966, le taux d'autofinancement des entreprises par rapport au total général des investissements a dépassé 65 p. 100 et il en sera de même en 1967. Le fait est d'autant plus notable que, tant en 1966 qu'en 1967 la progression des investissements a dépassé celle jugée nécessaire par le Plan.

Donc, en ce domaine, le progrès est très net, mais — je ne l'apprendrai à personne ici — la capacité accrue de financement des investissements résulte pour une part essentielle de l'épargne financière qui doit être orientée, à travers le marché financier, soit vers les grands réseaux collecteurs d'épargne, soit vers le marché lui-même.

Ainsi, au cours des dernières années, ont été prises une série de mesures destinées à attirer et à transformer davantage l'épargne.

Je vais vous donner rapidement, sans m'arrêter sur aucune mesure en particulier, un tableau d'ensemble qui vous montrera l'importance que nous devons attacher, pour le développement de notre économie, à tout ce qui favorise le marché financier, c'est-à-dire le développement du réseau de collecte et la transformation de l'épargne. Je citerai : l'extension des sociétés d'investissements à capital variable, les S. I. C. A. V. que vous connaissez bien ; la récente création par la Caisse des dépôts d'une société du même type ; les mesures destinées à améliorer le fonctionnement du marché financier ; l'assouplissement du régime d'émission des obligations ; la dispense d'autorisation et la liberté de fixer la date pour la réalisation de certaines d'entre elles ; les améliorations de l'information des actionnaires réalisées d'abord en 1965 puis en 1967 ; la création, il y a quelques années, de plans d'épargne à long terme, avec exonération fiscale des revenus correspondants ; la réforme du régime fiscal des revenus des obligations et récemment l'exonération des revenus investis sous la forme de primes d'assurance vie, afin d'accroître les possibilités de placement des compagnies d'assurances.

En ce qui concerne les réseaux de collecte de l'épargne, une série de mesures ont été, sont et seront prises pour faire face à la demande croissante d'investissements.

A ces efforts, on peut lier les mesures destinées aussi bien à améliorer la structure du crédit agricole que celle des banques nationalisées. Grâce à la fusion intervenue dans ce dernier secteur, la France possède trois grandes banques de taille internationale.

Mais à ces mesures se sont ajoutées récemment toute une série de dispositions particulières dont on ne comprend la valeur qu'en les liant au problème de l'épargne et de sa transformation : relèvement du capital minimum des banques, suppression de la réglementation instituée pour le contrôle des conditions bancaires, suppression de l'encadrement du crédit et mise en place progressive du régime des réserves obligatoires, création d'un marché hypothécaire et assouplissement du régime des participations bancaires.

Dans les journaux de ce matin, vous avez pu prendre connaissance d'une nouvelle étape capitale : la suppression de la rémunération des soldes créditeurs des dépôts à vue, de façon que, par un cheminement naturel suivi dans bien des pays proches du nôtre, l'épargne soit attirée davantage vers toutes les formes de dépôt durables, ce qui améliorera sensiblement les possibilités de transformation à la disposition des banques.

Notre politique en matière de moyens d'investissement repose donc avant tout sur l'amélioration de l'autofinancement des entreprises, sur le développement des circuits de collecte de l'épargne et sur l'amélioration des possibilités de sa transformation.

Dans cette voie, aucune possibilité ne peut être écartée. C'est pourquoi nous suivons une politique relativement positive à l'égard des capitaux étrangers. Vous n'ignorez pas — j'ai eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises — que la part des investissements étrangers dans les investissements effectués chaque année en France est minime, puisqu'elle ne dépasse guère 3 à 4 p. 100.

Cependant, l'appréciation que l'on porte sur ces investissements vient moins de la quantité des capitaux que de la qualité des secteurs industriels dans lesquels ils interviennent.

Notre position est bien connue. Nous émettons des réserves fondamentales en ce qui concerne certaines industries nécessaires

à la défense nationale ou pour éviter que des secteurs ne soient éventuellement dominés par des capitaux étrangers. Enfin, d'autres réserves tendent, autant que faire se peut, au respect par les investisseurs étrangers des mesures relatives à la promotion, à la recherche et à la liberté commerciale.

Mais, une fois ces réserves formulées, il faut reconnaître que notre croissance industrielle et les besoins de financement qui en résultent ne nous permettent pas de pratiquer une politique négative à l'égard des investisseurs étrangers.

Telle est la seconde condition de base : après des finances publiques saines, une capacité de financement aussi forte que possible pour satisfaire des besoins d'investissements sans cesse croissants.

La troisième condition de base n'est pas moins importante : c'est l'aptitude de notre économie — qui lui est imposée chaque année avec plus de force — à affronter la compétition internationale.

Il faut bien voir que la France est forcément importatrice de matières premières et d'énergie, et qu'elle importe bien d'autres produits. La croissance de nos importations, notamment de matières premières, d'énergie et même de biens d'équipement, reflète notre croissance industrielle intérieure.

Notre développement est donc lié à l'augmentation de nos importations. Cependant, il est naturellement essentiel que la croissance de nos exportations, non seulement compense, mais dépasse celle de nos importations. C'est pourquoi il faut citer, parmi les conditions de base, au même titre que des finances publiques saines et une capacité accrue d'investissement, une aptitude à prendre place dans la compétition internationale.

Et c'est peut-être la tâche la plus difficile pour nous. Alors que le rythme de la compétition internationale s'accélère, et il ne peut en être autrement, les réformes de structure des entreprises et le changement d'état d'esprit de leurs chefs paraissent trop lents.

A partir du moment où nous voulons la croissance industrielle, nous ne pouvons pas ne pas vouloir la croissance de nos importations, et donc celle de nos exportations.

Des phénomènes supplémentaires sont venus accentuer notre entrée dans la compétition internationale. Le fait d'avoir subordonné la poursuite du Marché commun à la mise en place d'une politique agricole commune nous a amenés à concéder à nos partenaires un rythme plus rapide dans la suppression des barrières douanières. De même notre politique générale nous conduit à développer progressivement certains de nos échanges avec l'U. R. S. S. et les pays de l'Est.

De même, à la demande des Etats-Unis, et d'une manière justifiée en principe, l'ensemble du commerce occidental — les négociations de Genève viennent de le marquer — doit recevoir des encouragements nouveaux par des abaissments tarifaires. Quelle que soit enfin l'issue de la demande de la Grande-Bretagne d'entrer dans la Communauté économique européenne, il en résultera un abaissement des tarifs douaniers entre l'Europe continentale et la Grande-Bretagne.

Dans ces conditions, la croissance de nos importations nécessaire à notre propre développement est rendue plus rapide encore par l'abaissement des frontières douanières. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, les pouvoirs publics ont pris, année après année, des mesures pour favoriser les exportations.

Qu'il s'agisse de mesures prises par le gouvernement précédent lorsque M. Giscard d'Estaing était rue de Rivoli, ou des mesures que j'ai décidées depuis dix-huit mois, le total est impressionnant : définition du bénéfice mondial, ce qui permet aux sociétés d'imputer sur leurs bénéfices en France les déficits de leurs filiales à l'étranger ; déduction des frais exposés pour les dépenses de prospection et d'études ; réforme de l'assurance prospection ; extension de la garantie de l'Etat aux investissements connexes ; amélioration des modalités de crédits à court, à moyen et à long terme ; récemment, création d'un groupe bancaire destiné à aider uniquement l'implantation de réseaux commerciaux à l'étranger et, parallèlement, pour financer ces investissements, ouverture de crédits bancaires mobilisables par la Banque de France dans les mêmes conditions que pour l'équipement interne.

A toutes ces mesures fiscales, il convient d'ajouter la procédure améliorée des sociétés conventionnées, le renforcement du centre national du commerce extérieur, l'implantation de conseillers commerciaux non seulement dans nos postes à l'étranger mais dans les grandes métropoles françaises pour montrer et expliquer les règles de l'exportation à tous les chefs d'entreprise ; au cours des derniers mois, à Nancy, Lyon, Bordeaux et Rennes ; prochainement à Lille, Marseille et Clermont-Ferrand.

Voilà le bilan d'un effort réglementaire qui naturellement est un effort limité mais nécessaire ; limité parce que ce n'est

pas l'Etat qui exporte, mais nécessaire parce que les exportateurs français doivent devenir, en vérité, la quasi-totalité des chefs d'entreprises.

C'est pourquoi, au-delà des règles, il y a les mœurs à changer. L'autre jour, parlant à l'Ecole polytechnique et m'adressant à deux promotions de futurs ingénieurs, je leur ai expliqué que leur enseignement, comme tout l'enseignement technique, présentait une grande lacune : il ne comporte pas d'enseignement sur le commerce extérieur et sur le devoir des producteurs de considérer maintenant la vente sur le marché extérieur — et non pas seulement la vente sur le marché national — comme la condition minima de leur capacité à soutenir l'effort français. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

A travers les assises du commerce extérieur qui ont été réunies l'an dernier et qui seront de nouveau réunies cette année, des échanges constants de vues entre les chefs d'entreprises et l'administration sont destinés à permettre cette évolution des conceptions. Les règles et l'action de l'Etat représentent simplement des incitations. Au fond des choses, c'est l'état d'esprit de l'ensemble des producteurs français qui, à mesure que la compétition internationale devient plus vive, doit évoluer et prendre conscience de l'intérêt public.

Des finances saines, une capacité d'investissement constamment accrue, une aptitude sans cesse améliorée à l'exportation, telles sont les conditions de base, qui feront sans doute mieux comprendre l'importance que nous attachons à une politique qui résume ces trois données, je veux parler de la politique monétaire.

Certes, nous ne sommes plus au temps où la fixité des structures et la lenteur des mouvements économiques permettait une quasi-identité du pouvoir de la monnaie au cours des années. Nous ne sommes plus au temps où les seules possibilités du commerce international étaient celles que donnait la production de l'or. L'ampleur des échanges et l'existence d'économies dominantes du commerce international justifient à la fois l'importance du crédit international et le rôle des monnaies de réserve. Mais ces considérations, loin d'enlever toute valeur à une politique nationale monétaire, lui donnent au contraire une importance accrue.

Que notre monnaie, par l'inflation budgétaire, par la hausse excessive des coûts, perde sa valeur au regard des autres monnaies, ce n'est pas seulement notre situation économique qui est aussitôt en péril, mais aussi le progrès social. Qu'un grand pays et, pour dire les choses comme elles sont, que les Etats-Unis d'Amérique entendent faire prévaloir une conception inflationniste, et aussitôt le bénéfice de notre effort et les chances de notre expansion se trouvent menacés.

Depuis dix ans et comme sanction de la stabilité politique de notre effort financier, le franc est devenu une des monnaies fortes du monde occidental. Nous avons reconstitué nos réserves et, malgré les difficultés actuelles de notre balance commerciale, nous bénéficions d'une situation telle que notre balance des paiements reste excédentaire.

Nous pouvons envisager d'ouvrir le marché financier aux emprunts étrangers. Nous pouvons envisager que les entreprises françaises empruntent sur le marché extérieur. Nous pouvons envisager de donner à la place de Paris, dans les vingt années qui viennent, une bonne situation européenne, élément important de notre prospérité et de notre influence.

Cette qualité de la monnaie qui résulte de finances saines, de notre capacité d'investissement et de notre aptitude à la compétition internationale, est la première et la plus importante des mesures sociales, il faut bien s'en rendre compte. En effet, elle est la clé de la stabilité, donc du pouvoir d'achat. Il ne sert à rien de voter des lois sociales dans un pays où la monnaie, chaque année, perd une trop grande part de sa valeur. La stabilité de la monnaie et par conséquent toutes les disciplines qui sont à la base de cette stabilité constituent en réalité le premier pas nécessaire vers toute politique sociale. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

Le constant souci apporté à réaliser les conditions de base de notre expansion n'épuise pas la responsabilité des pouvoirs publics, tant s'en faut. Au contraire, pourrait-on dire, ce souci ouvre le chapitre de nos responsabilités quotidiennes : d'une part, poursuivre un certain nombre de politiques à long terme ; d'autre part, en fonction des circonstances, prendre les mesures qu'impose la conjoncture. Je vais successivement évoquer ces deux aspects de la politique économique.

Une politique à long terme a pour objectif de s'attaquer à toutes les causes qui ralentissent notre expansion, à toutes les causes qui empêchent un rythme suffisant de notre dévelop-

pement, autrement dit, à tout ce que nous considérons comme étant des goulots d'étranglement.

Si certains d'entre vous m'ont vu, hier après-midi et cette nuit, si actif aux côtés de M. Ortoli au sujet de la loi foncière, c'est parce que — je l'ai expliqué et tous ceux qui siègent sur les bancs de cette Assemblée le comprennent — c'est une exigence de la politique à long terme en matière foncière et en matière d'urbanisme que d'éviter le goulet supplémentaire que créeraient un mauvais urbanisme et l'absence de prévisions foncières. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

Mais la politique à long terme couvre bien d'autres secteurs et je n'aurai pas l'ambition de les énumérer ou plutôt de les traiter tous. Il en est un certain nombre cependant qui méritent quelques mots d'explication. Structure des entreprises, formation professionnelle, politique de la recherche et des industries de pointe, politique des prix et des coûts, voilà un certain nombre de domaines parmi les plus importants et pour lesquels une politique à long terme est nécessaire en vue de la modernisation de notre économie.

Je parlerai d'abord, et le plus longuement, du problème capital de la structure de nos entreprises.

La figure nouvelle de notre économie comme les exigences de la compétition internationale et par-dessus tout la nécessité d'une capacité financière accrue révèlent mieux l'urgence d'une adaptation de nos structures, qu'il s'agisse des structures industrielles, des structures commerciales et sous certaines réserves des structures agricoles.

Il est vrai que certains iraient volontiers jusqu'à l'excès de la pensée en condamnant toutes les entreprises de dimension modeste. Or, notre agriculture a un caractère familial et il est bon qu'il en soit ainsi. Le progrès technique prouve que la haute qualification ou la grande spécialisation permettent à des entreprises moyennes non seulement de subsister, mais d'accroître leur chiffre d'affaires.

On a pu également constater le développement d'entreprises moyennes lorsque leurs dirigeants acceptent de s'entendre et d'établir, dans un certain nombre de domaines, des actions communes.

C'est pourquoi l'action du Gouvernement, par l'aide et le soutien au crédit populaire, par l'encouragement à maintenir les traditions sociales du crédit agricole, par l'orientation de certaines primes de reconversion ou d'établissement et par le développement des sociétés de crédit commercial, continue à marquer son intérêt pour les exploitations de dimensions moyennes lorsque celles-ci s'organisent de manière efficace.

Mais il est montré que dans certains secteurs le développement de notre économie ne peut se faire que s'il y a des réformes assez profondes. Secteur de la mécanique, secteur de l'électronique, secteur des industries agricoles et alimentaires, le choix dans ces domaines n'est plus libre : ou de grandes entreprises nationales se constituent ou des entreprises étrangères s'approprient facilement la direction de trop modestes concurrents français.

C'est bien ainsi qu'il faut voir le problème des structures des entreprises. Sans doute aurons-nous dans un autre débat l'occasion de parler des problèmes agricoles, mais vous savez ce que conçoivent les deux lois d'orientation, ce que représentent l'importance du remembrement et le rôle accru des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

Quand on parle de l'exploitation familiale agricole et de la nécessité de sa survie et de son développement, ce qu'il est important de dire c'est que la politique agricole commune ne marque pas l'arrêt des efforts en ce domaine, bien au contraire. La politique agricole commune nous oblige à prendre conscience, production par production et région par région, des impératifs de la concurrence.

La politique indispensable de prix rémunérateurs a pour incidence d'éveiller ou d'améliorer les capacités de production de nos voisins dont les exploitations agricoles sont souvent mieux adaptées à la vente que les nôtres par leurs dimensions, leur spécialisation ou leurs méthodes commerciales. Il faut donc bien voir que l'agriculture n'échappe pas au problème de la réforme de structure et que la survie de l'exploitation familiale est liée à la prise de conscience de la nécessité d'un certain nombre d'améliorations. Des progrès ont déjà été accomplis. Laissez-moi dire qu'ils sont faibles par rapport à nos exigences de demain.

M. Raymond Triboulet. Très bien !

M. le ministre de l'économie et des finances. Pour ce qui concerne l'industrie et le commerce, l'orientation vers des structures adaptées dépend de mesures générales mais aussi de quelques mesures spécifiques.

C'est ainsi qu'en 1965 — beaucoup d'entre vous s'en souviennent — une grande réforme est intervenue. C'était l'incitation fiscale. L'expérience a montré que cette incitation fiscale n'était peut-être pas suffisante. Il est possible que l'usage de la délégation de pouvoirs qui vous a été demandée puisse permettre d'améliorer les dispositions déjà prises.

Mais comme vous me l'avez entendu dire lors de la discussion sur les pouvoirs spéciaux, il ne s'agit pas seulement de prendre des mesures fiscales. Nous envisageons des groupements d'intérêts communs destinés à améliorer le système des associations en participation, en donnant une personnalité juridique à un syndicat de plusieurs entreprises petites ou moyennes. Cette disposition doit permettre un mouvement raisonnable de regroupement dans bien des secteurs et en particulier dans ceux, que j'évoquais à l'instant, de la mécanique, de l'industrie agricole, de l'industrie alimentaire, des industries de précision.

A ces mesures d'ordre général, les unes fiscales, les autres juridiques, s'ajoute la diversité des mesures spécifiques. J'ai déjà évoqué tout à l'heure la fusion de deux banques nationalisées, opérée il y a dix-huit mois. Mais, à l'occasion de discussions comme celles qui ont eu lieu avec la sidérurgie ou l'industrie électronique, l'attitude de l'Etat est toujours de favoriser, à la mesure des exigences du commerce international, des regroupements, des associations, et si c'est nécessaire des réformes plus profondes. Le problème des structures est le premier problème d'une politique économique à long terme.

Je ne parlerai pas de la formation professionnelle, car cette question a fait l'objet, à l'automne dernier, d'un long débat au Parlement. Je dirai simplement que la formation professionnelle est au premier plan des préoccupations d'une politique à long terme. Si, dans la loi qui a été votée en décembre 1966, le premier article, reprenant des termes en usage au siècle dernier, définit l'enseignement professionnel comme une obligation nationale, c'est parce qu'il ne suffit pas aujourd'hui d'avoir de bons techniciens. C'est l'ensemble de la main-d'œuvre qui doit être qualifiée, non seulement pour des raisons sociales, mais aussi pour des raisons économiques ; c'est aussi parce que, en notre temps, ce ne sont pas seulement les métiers modernes qui exigent une qualification, mais les métiers les plus anciens. Les métiers de la terre ou du commerce exigent aujourd'hui une formation de même qualité que celle qu'exigent des métiers plus nouveaux. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

Je ne parlerai pas davantage de la recherche, quoique, vous le savez, la recherche soit aussi un élément capital de toute politique économique à long terme. Au cours des dernières années, notamment l'an dernier, les crédits ont été augmentés. La responsabilité de la recherche appartient à M. le Premier ministre ; l'orientation des priorités nécessaires est sous la responsabilité du conseil interministériel qu'il préside.

Mais il y a un secteur particulier de la recherche qui est important, qui se développe depuis quatre ans et qui débouche sur une politique à long terme indispensable, c'est celui des industries de pointe. A ce sujet se pose le problème des contrats de recherche-développement. C'est un type de contrat institué il y a quatre ans, qui permet d'aller de la recherche désintéressée vers la recherche appliquée et qui établit une collaboration entre l'Etat et les industries privées.

Ce type de contrat connaît un si grand succès qu'il pose des problèmes au ministre des finances quand il s'agit d'établir le budget. Mais c'est là le type même de la bonne dépense, car elle relie d'une manière plus étroite l'action de l'Etat, de l'université et de l'industrie. Cette politique de la recherche débouche tout naturellement sur la politique des industries de pointe qui est l'un des aspects — et non les moindres — d'une politique à long terme.

Notre temps a vu la naissance d'activités industrielles entièrement nouvelles, l'aéronautique, l'atome, l'espace, l'électronique. Même dans les pays les plus puissants, la prospérité et l'expansion de ces industries exigent une intervention de l'Etat, et l'on serait surpris de voir à quel point, malgré les principes opposés de leur économie, c'est de Washington et de Moscou que partent les orientations et les crédits grâce auxquels se développent, dans l'un et l'autre de ces grands Etats, l'aéronautique, l'atome, l'espace et l'électronique.

Que dire alors de la France ? Laisser faire ce que certains appellent les lois du marché nous condamnerait à ne connaître, dans de trop nombreux cas, que des applications subalternes avec toutes les conséquences qui en résultent, c'est-à-dire l'absence de capacités techniques et l'absence de promotion intellectuelle.

Ce n'est pas seulement notre activité économique qui est liée au développement de notre industrie de pointe. On ne dira

jamais assez que c'est la pensée — pas seulement la pensée scientifique, mais la pensée tout court — qui s'appauvrit à long terme dans un pays lorsque les pouvoirs publics ne veulent pas développer à leur mesure les industries de pointe essentielles au développement de ce pays.

Vous comprendrez pourquoi le Gouvernement a attaché une importance particulière, cette année, au « plan-calcul » dont je souhaite qu'on puisse voir d'ici cinq ou six ans les heureux effets, comme on commence déjà à voir les effets des décisions prises en leur temps pour l'atome ou pour l'espace.

Sans doute cette politique débouche-t-elle sur une collaboration européenne. Mais il faut bien prendre garde à deux choses. D'abord, on ne collabore que dans la mesure où l'on a soi-même une activité dans ces domaines de la recherche ou de l'industrie de pointe.

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre de l'économie et des finances. Aucune collaboration ne peut s'effectuer avec des pays qui ne font pas d'abord des efforts pour développer leurs recherches techniques et leurs industries de pointe. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

D'autre part, il faut bien considérer qu'en ces domaines la collaboration est plus limitée qu'en ce qui concerne la recherche désintéressée. Car derrière la recherche technique et les industries de pointe, il y a les intérêts nationaux, intérêts économiques et intérêts de défense nationale. Sur ce point aussi, la collaboration est plus difficile et elle est plus strictement limitée à ceux qui peuvent apporter quelque chose à l'effort commun.

Moins brillante mais tout aussi nécessaire dans cet effort à long terme est l'action sur les prix et sur les coûts.

On a dit volontiers, il y a quelques mois, que la fin de la période de stabilisation amènerait la disparition de toute politique des prix. Il n'en est rien et je vais essayer de vous l'expliquer.

Si le problème des prix est, dans une certaine mesure, affaire de circonstances, il n'en reste pas moins que, de nos jours et par la force des choses, il doit y avoir une politique des prix, et pas seulement en France. Il existe un large secteur où les prix, de façon maintenant durable, échappent à la loi du marché. C'est vrai pour une grande part des prix agricoles, des prix des transports et même dans certains cas des prix de l'énergie.

Sans doute certains accords, comme ceux qui résultent du Marché commun, conduisent-ils à des modifications dans les procédures pour fixer les prix. Mais en fin de compte, il y a des décisions prises par l'Etat, c'est-à-dire une politique.

Dans le domaine des services, il n'est pas possible de laisser une liberté complète, car dans les périodes d'expansion cette liberté complète risquerait à chaque instant d'être un facteur de hausse qui, par contagion, s'étendrait à l'ensemble de la vie économique. A l'heure actuelle, il faut faire en sorte que la publicité des prix diminue l'exigence du contrôle de l'Etat en permettant un meilleur contrôle par les consommateurs.

Il y a aussi le grand problème des produits industriels.

Pour ces produits industriels, c'est maintenant la concurrence internationale qui va être le facteur décisif de leur fixation. Mais le fait que l'on se soit acheminé peu à peu vers la fin du blocage et la disparition du contrôle ne signifie pas désintéressement de la part des pouvoirs publics.

Depuis dix-huit mois, la conclusion de contrats de programmes a permis le retour progressif à la liberté des prix. Cette dernière résulte ainsi d'engagements des chefs d'entreprise à l'égard de l'Administration et, en contrepartie, d'autres engagements que l'Administration prend à l'égard des professions et des chefs d'entreprise, en fonction des efforts qu'ils font soit pour réaliser les objectifs du Plan, soit pour assurer telle ou telle tâche, ne serait-ce que celle d'exportation.

C'est ainsi que, grâce à des contacts réguliers, nous avons pu rendre la liberté aux prix industriels, une liberté sanctionnée par des rendez-vous semestriels où les dirigeants de la profession et les représentants de l'Administration examinent la marche générale du secteur considéré. Mais il n'y a pas désintéressement des pouvoirs publics alors même qu'il y a retour à la liberté.

Il ne peut et ne pourra y avoir désintéressement des pouvoirs publics pour une raison qui, année après année, prendra plus d'importance aussi bien dans notre politique économique que dans notre politique sociale, je veux parler de la politique des revenus.

L'année dernière, avec M. le Premier ministre, nous avons installé le Centre d'études des coûts et des revenus. De ce

centre, vous n'avez pas encore entendu beaucoup parler, et c'est normal, car, pour mettre en place une politique raisonnable des coûts et des revenus, il faut disposer d'un instrument qui ait de l'autorité et qui bénéficie de la confiance des organisations professionnelles et syndicales. C'est pour cela que cet organisme a été créé et c'est pour cela que, pour le moment, il travaille discrètement. Progressivement, comme cela s'impose dans tous les pays modernes, nous nous efforcerons d'avoir une politique des coûts et des revenus qui ne soit en aucune façon incompatible avec la liberté de l'entreprise et l'économie de marché.

Cet effort à long terme qui concerne la structure des entreprises, la formation professionnelle, les industries de pointe, la politique des prix et des coûts et d'autres domaines encore est, à dates régulières, traversé, éclairé ou dévié par la conjoncture.

Mais qu'appelle-t-on conjoncture ? Il est bon de le dire, car on donne volontiers à ce mot le sens de « basse conjoncture ». Or, il signifie aussi « haute conjoncture. » (Sourires.)

En particulier, sous l'angle de la conjoncture régionale ou professionnelle, on ne parle jamais — et cela se comprend, mais il convient qu'un ministre, voire un député, le relève — des régions et des professions qui sont en expansion.

Mais il y a aussi les basses conjonctures et il est fatal qu'on en parle davantage : basse conjoncture de certaines professions ou basse conjoncture de certaines régions, les deux phénomènes étant généralement liés.

Ce n'est pas aujourd'hui, mais dès 1955, qu'est née l'idée d'actions adaptées. Depuis cette date, une politique s'est développée, qui s'est traduite par l'aménagement du territoire. Mais, du fait de certaines circonstances, nous connaissons aujourd'hui des conjonctures qui, même si elles ont un caractère professionnel et régional, posent des problèmes nationaux. Je parle ainsi de la crise des charbonnages et de celle de la sidérurgie. Les régions touchées sont connues : les bassins de Saint-Etienne et d'Als, la région lorraine, celle du Nord et du Pas-de-Calais.

A l'égard d'une profession et d'une région, notre action doit revêtir certains caractères. Pour la sidérurgie, il y aura bientôt un an, un effort particulier a été consenti en fonction d'un plan professionnel : l'Etat a apporté une aide financière qui se chiffre à plus de trois milliards, répartie sur une longue période en vertu de conventions et destinée à permettre l'autofinancement et la réalisation des investissements approuvés. En même temps, des dispositions sont prises pour orienter l'industrie sidérurgique vers une diversification de ses productions.

Pour ce qui concerne les charbonnages, l'autorisation a été donnée aux houillères de s'orienter vers les activités chimiques, et de créer une société de participation. Mais je dois dire — beaucoup de ceux qui siègent dans cette Assemblée le savent — que le problème n'est pas résolu. Nous pensons, d'une part, poursuivre l'application des dispositions déjà prises et, d'autre part, si la nécessité s'en fait sentir, dans le courant de l'été, user de la délégation de pouvoirs que vous nous avez donnée, en vertu de l'article 38 de la Constitution, pour arrêter des mesures particulières en faveur de certaines professions ou régions dont la crise atteint une ampleur nationale.

Mais, indépendamment de ces conjonctures régionales ou professionnelles, fussent-elles importantes, il y a les conjonctures générales.

Le type de la mauvaise conjoncture d'ordre interne est connu de tous : c'est l'élévation excessive des prix constatée à partir de 1962, et la politique de stabilisation est l'exemple même de la politique conjoncturelle que nécessitait une telle évolution. Se plaindre des mauvais résultats qu'elle a entraînés, comme la diminution des investissements, c'est oublier qu'en son principe cette politique était indispensable. Et quand j'entends dire qu'elle a été appliquée trop tard, je demande que l'on considère ce qui s'est passé chez nos voisins où le fait de ne pas l'avoir décidée à temps a provoqué des mesures bien plus sévères que celles auxquelles nous avons dû nous contraindre.

Lorsque les causes ont cessé de produire les effets inquiétants que je viens d'indiquer, une autre politique conjoncturelle s'est imposée. Vous vous en souvenez. C'est notamment pour accentuer la reprise des investissements que des mesures de déduction fiscale ont été votées au mois de février dernier. La cause de ces conjonctures était d'ordre interne.

Aujourd'hui, nous sommes à la fois les victimes et les auteurs d'une autre conjoncture médiocre, essentiellement d'origine externe celle-là.

Nous constatons une moindre croissance de la production par rapport à ce que nous avions prévu. Cette évolution a une raison bien claire : la stagnation des économies voisines qu'aggrave — il faut bien le dire — une certaine difficulté de nos structures industrielles à s'adapter à cette situation et, dans une réaction naturelle, à développer leurs exportations.

Autour de nous, en Allemagne d'abord, mais également dans d'autres pays voisins, et même en dehors du Marché commun, des phénomènes divers de hausse des coûts ou d'augmentation des dépenses ont entraîné des ralentissements d'activité et nécessité des mesures très graves de blocage : blocage des prix, mais aussi des salaires.

Sous ce double coup, notre expansion s'est ralentie ; je dis bien ralentie. En 1966, notre expansion se chiffrait encore par une progression de 5 p. 100 et était conforme aux espoirs du Plan. En 1967, son taux se situe autour de 4 p. 100. C'est encore une croissance, avec tout ce que cela implique au point de vue de l'amélioration économique et de la hausse moyenne du niveau de vie. Cependant, nous traversons, c'est vrai, une période de moins bonne conjoncture économique, et les clignotants de l'équilibre commercial ou des demandes d'emplois prévus par le Plan nous l'annoncent.

Qu'avons-nous fait ? Que devons-nous faire ? Qu'espérons-nous ?

Différents esprits — je le dis parce que, lors de la discussion de la loi de finances rectificative, cette thèse a été défendue — nous invitent à augmenter très fortement la demande par un relèvement des traitements et salaires, par un accroissement des facilités de crédit à la consommation d'une manière quasi incontrôlée, par la suppression de toute mesure de surveillance des prix, mais aussi en autorisant une certaine hausse des prix.

Suivre ces bons esprits, ou plutôt ces esprits qui se disent bons (sourires), conduirait à l'inflation, c'est-à-dire à un remède pire que le mal. Sans doute, est-il bon d'envisager avec faveur certains éléments d'augmentation de la demande. Cette année, nous avons fait face au déficit de la sécurité sociale sans exiger des économies correspondantes ; nous avons augmenté les crédits de la fonction publique et des entreprises nationales plus que le budget ne l'avait prévu ; nous avons pris récemment des mesures étendant les facilités d'achat à tempérament accordées aux clients de certaines industries, comme celles de l'automobile, du meuble et de la télévision. Mais ces mesures demeurent raisonnables ; elles n'aggravent pas les risques permanents de déficit, et nous faisons en sorte qu'elles restent limitées.

Notre principale action intervient ailleurs : elle intéresse le bâtiment, les investissements publics et les investissements privés.

Plusieurs motifs nous incitent à prendre le bâtiment comme élément de soutien de l'économie. D'abord, des raisons sociales ; ensuite, les difficultés qui résultent, pour toute industrie, de la fin d'une période d'euphorie ; enfin — et ce n'est pas négligeable — en aidant l'industrie du bâtiment, nous ne risquons pas d'aggraver le déficit de notre balance commerciale.

L'ensemble de ces réflexions nous a conduit à engager en ce domaine la plupart des crédits budgétaires aussitôt le début de l'année et la totalité quelques mois plus tard, à envisager l'augmentation des prêts spéciaux, ainsi que des prêts différés par des dispositions financières, c'est-à-dire grâce à une intervention du Trésor.

Notre deuxième action a porté sur les investissements publics. Dès le début de l'année, un certain encouragement à dépenser a été donné aux administrations et aux entreprises nationales pour ce qui concerne leurs investissements.

La régulation des crédits qui était la marque, au cours des dernières années, d'une volonté de contrôler trimestre par trimestre, les dépenses des administrations, a été utilisée ces dernières semaines pour les accélérer. Enfin, il y a quelques semaines, nous avons lancé l'emprunt d'Etat dont je parlais tout à l'heure, et dont le produit sera réparti avant la fin du mois de juillet.

Mais le bâtiment et les investissements publics ne suffisent pas à assurer à l'économie le soutien que nous voulons lui apporter.

Il faut également soutenir les investissements privés. Sur ce point, quelques mesures ont déjà été prises et, comme vous avez pu le constater, nous avons réservé sur le marché financier une place plus importante aux emprunts des entreprises privées.

Si, à l'automne, comme je le pense, l'Etat peut se dispenser de lancer un emprunt public, le marché financier offrira aux entreprises une place plus importante.

J'ajoute que nous envisageons un certain nombre d'aides financières concernant les investissements de caractère exemplaire à réaliser dans certaines régions aux prises avec des difficultés particulières.

Je ne serais pas complet si, pour expliciter cette politique que nous mettons en œuvre pour faire face à une conjoncture médiocre, je n'évoquais pas l'impôt, le budget et la coopération internationale.

Avec l'impôt, il convient d'envisager une bonne transition entre le système actuel et le futur régime de la taxe sur le chiffre d'affaires. C'est pourquoi une baisse anticipée du taux de la taxe sera appliquée prochainement à un petit nombre de produits importants.

Comment se présentera le prochain budget ? J'en ai parlé tout à l'heure en évoquant la gestion des finances publiques. Le budget pour 1968 sera, tout comme celui de 1967 en fin d'exercice, en équilibre pour ce qui concerne le « dessus de la ligne » ; mais, pour les dépenses remboursables, je n'hésiterai pas à présenter un budget où, pour une part raisonnable et dans la limite compatible avec la stabilité monétaire et la balance des paiements, les dépenses d'investissements dépasseront les recettes inscrites.

Mais, puisque cette conjoncture a une cause extérieure, il ne suffit pas de prendre un certain nombre de mesures à l'échelle du pays et du marché national. Il faut également s'entendre avec nos partenaires.

Il y a quelques mois, à la suite d'une conversation avec le chancelier de l'échiquier, les ministres des finances des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et des principaux pays européens ont discuté d'un problème nouveau pour une conférence internationale, celui des taux d'intérêt. Et, à la suite de cette conférence, vous avez pu constater une baisse des taux d'intérêt, baisse en partie concertée et destinée à favoriser l'expansion en Europe d'une part, et, si possible, dans les relations entre l'Europe et les Etats-Unis d'autre part.

La semaine prochaine à Bruxelles, quinze jours après à Londres, à l'occasion de la réunion des ministres des finances de la Communauté, puis d'une réunion plus large, les problèmes de conjoncture seront de nouveau étudiés en commun.

Il ne suffit pas, en effet, de parler d'harmonisations fiscales qui restent souvent théoriques ; il ne suffit pas non plus de parler des négociations monétaires qui ne sont qu'un des aspects d'une politique à long terme ; il faut également tenir compte des mesures établies ensemble pour assurer une meilleure conjoncture ; et cette coopération internationale vient s'ajouter aux décisions d'ordre général que nous prenons.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, le sujet n'est pas épuisé, mais votre patience commence à l'être. (Sourires.)

C'est pourquoi j'arrive à ma conclusion, mais je voudrais répondre par avance à deux objections qui pourraient m'être faites : vous avez peu parlé du Plan, vous avez peu cité de chiffres.

Le Plan est notre discipline nationale. Notre planification, depuis vingt ans, traduit un effort remarquable d'analyse de la situation économique et de détermination des objectifs. Le Plan est pour l'Etat une indication qui, dans la mesure des possibilités, a un caractère obligatoire pour l'exécution du budget.

Pour le secteur privé, il constitue le livre dont la lecture doit orienter les mobiles d'action des chefs d'entreprise.

Le V^e Plan, tel que vous l'avez voté, est un plan ambitieux. Il est ambitieux par sa durée qui est de cinq ans, période longue pour une évolution économique ; il l'est également par les perspectives qu'il fixe au budget de l'Etat et à l'épargne, qu'il s'agisse de l'épargne des entreprises ou de celle des ménages.

Tel qu'il est, il résume nos disciplines, et c'est en fonction de lui que les politiques à long terme sont définies. Voilà déjà qui marque l'importance du Plan dans toute politique économique.

Quant aux chiffres, j'aurais pu, au cours de mon exposé, en citer un grand nombre. Ceux d'entre vous qui voudront bien lire le rapport que le Gouvernement a déposé il y a quelques jours, y trouveront des chiffres en abondance. Toutefois, il en est qui méritent d'être cités, même à la fin d'un long discours sur la politique économique.

Le premier intéresse la production intérieure brute. Le V^e Plan a fixé un taux moyen de croissance de 5 p. 100. Ce taux a été atteint en 1966. Celui de 1967 sera légèrement inférieur, mais nous nous emploierons à ce qu'il ne descende pas au-dessous de 4,5 p. 100. Les mesures de soutien dont je vous ai parlé doivent y contribuer.

Le second chiffre important est celui de l'épargne. C'est en effet le taux de l'épargne qui mesure la confiance dans la monnaie, mais aussi notre capacité d'investissement. En 1959, l'épargne des ménages rapportée à leurs revenus disponibles était égale à 11 p. 100. L'an dernier, ce pourcentage était de 13,5 p. 100. Et l'évolution apparaît plus nette encore quand on compare l'épargne, dans sa totalité, à la production intérieure.

Cette proportion n'atteignait pas 22 p. 100 en 1959. Elle est maintenant proche de 25 p. 100.

Sans doute, faudrait-il faire mieux encore, mais l'évolution est bonne : notre capacité d'épargne s'améliore sensiblement.

L'audition de ces chiffres provoque immédiatement le désir d'en connaître d'autres, moins favorables. Je prendrai une statistique non moins importante, celle des prix de détail. La France, dit-on volontiers, est le pays de la hausse des prix. En fait, avec des hauts et des bas, nous améliorons notre situation. Par rapport au mois de septembre de 1963, c'est-à-dire par rapport à la date des premières mesures de stabilisation, notre hausse des prix n'a pas atteint 10 p. 100, alors qu'elle a été en moyenne, chez nos principaux partenaires, de l'ordre de 12 à 13 p. 100. Mais 10 p. 100, c'est encore trop et, de plus, l'évolution est moins favorable depuis les douze derniers mois, en raison de l'effort de stabilisation entrepris par nos voisins, pour améliorer leur situation.

C'est pourquoi — et ce n'est pas la raison la moins importante — nous devons nous montrer prudents devant toutes les mesures de soutien que l'on nous présenterait comme valables au titre d'une augmentation irraisonnée de la demande.

En matière de production et d'emploi, les chiffres des premiers mois de 1967 — c'est exact — sont moins favorables que ceux de l'année passée. Mais, en ce qui concerne, tant notre production industrielle que nos échanges commerciaux, leur évolution traduit bien les effets d'une conjoncture internationale, effets auxquels nous essayons de porter remède. Vis-à-vis de l'étranger cependant, la politique économique de la France a donné des résultats satisfaisants ; malgré les difficultés de notre balance commerciale et de la conjoncture, les efforts de notre politique économique ont été récompensés puisque notre balance des paiements est encore en excédent.

Mesdames, messieurs, je vais maintenant me rasseoir à mon banc et entendre, comme il se doit — au cours du long débat qui va suivre, si j'en juge par la liste des orateurs inscrits — formuler plus de critiques que d'éloges et peut-être plus encore de revendications touchant l'avenir que des critiques.

C'est le propre de l'action de n'être jamais satisfaisante. C'est d'autant plus vrai de nos jours que les besoins des hommes et les perspectives que leur offrent la science et la technique font naître à chaque instant des aspirations que l'économie le plus en progrès ne peut satisfaire au moment même où elles sont formulées.

L'évolution des vingt dernières années montre notre progrès. Depuis 1958, la stabilité a accentué une évolution satisfaisante. Mais nous savons et nous devons répéter que rien n'est jamais acquis pour toujours. Les sujets d'inquiétude et les angoisses sont le lot d'un ministre de l'économie et des finances, qu'il s'agisse du proche ou du lointain avenir.

De ces sujets d'inquiétude, je dirai quelques mots pour terminer.

Dominant l'immédiate conjoncture et même la politique à long terme des prochaines années, le premier est le ralentissement de notre courbe démographique.

N'oublions jamais que c'est l'abaissement de la natalité, aggravé par le drame de la première guerre mondiale, qui est à l'origine de notre engourdissement économique. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.) N'oublions jamais que c'est le rajeunissement de notre population, au lendemain de la Libération, qui a été le moteur le plus actif de notre croissance.

Garçons-nous de commettre l'erreur de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle et n'oublions pas, au moment où s'ouvre la compétition internationale, que tous nos partenaires, sauf un, ont une courbe de natalité sensiblement meilleure que la nôtre, c'est-à-dire qu'ils ont pour l'avenir de meilleures chances de prospérité et de progrès.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, que ce renouveau démographique soit maintenu, que l'autorité gouvernementale, à travers les aléas des consultations électorales, soit également maintenue et continue de donner à la France la figure d'une démocratie gouvernée, que l'ensemble de ses dirigeants politiques, professionnels et syndicaux continuent à comprendre que le grand problème social n'est point la répartition d'une production immobile, mais l'augmentation de cette production, qui permet une constante amélioration de la répartition, que les idéologies invoquant le progrès technique pour éluder le travail ou prônant les facilités monétaires soient à jamais écartées. Que l'on sache bien enfin qu'il n'est donné à aucun pays d'exercer une influence politique et intellectuelle s'il ne connaît un constant développement économique.

Que toutes ces réflexions soient présentes à l'esprit, non seulement du Gouvernement, mais du législateur et, d'année en année, nous pourrions espérer, avec les incertitudes que comporte une époque agitée et un monde de violence, poursuivre une évolution conforme à l'intérêt de la France et à l'action qu'elle doit et peut, à sa mesure, continuer dans le concert des nations. (*Applaudissements prolongés sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. En application de l'article 132 du règlement, j'ai organisé le débat dans le cadre des séances fixées.

L'ordre et la durée des interventions sont affichés.

Je précise que ce débat a été organisé en tenant compte, dans la plus large mesure possible, des préférences exprimées par les orateurs et qu'en conséquence seules les permutations seront autorisées à l'exclusion de tout report.

La parole est à M. Giscard d'Estaing, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'Union démocratique pour la V^e République.*)

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, proposer une politique économique moderne adaptée à la phase nouvelle que traverse l'économie française est l'objet de ce débat. Il ne s'agit pas de juger la politique présente que vient de décrire excellemment M. le ministre de l'économie et des finances, mais de suggérer les directions nouvelles qu'elle devrait prendre.

Cela est vrai pour trois motifs : d'abord parce que ce débat n'est assorti d'aucun vote qui permette de juger, mais comporte une discussion qui conduit à proposer ; ensuite, parce que le Gouvernement prépare actuellement l'acte essentiel de la vie économique et financière, c'est-à-dire le budget de 1968, et qu'il est nécessaire de lui faire connaître à temps, donc aujourd'hui, les orientations que nous souhaitons lui voir prendre ; enfin, parce qu'il est plus convenable pour quelqu'un qui a géré les finances publiques et l'économie de la France de parler de l'avenir plutôt que du présent, afin que la mélancolie de l'œuvre entreprise n'obscurcisse pas la nécessaire objectivité du jugement. (*Sourires et applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'Union démocratique pour la V^e République.*)

On peut dire qu'un pays a une politique économique moderne lorsqu'il existe un homme ou un groupe d'hommes ayant constamment présentes à l'esprit les grandeurs caractéristiques de la situation économique du moment, ainsi que les valeurs souhaitables vers lesquelles ces grandeurs doivent évoluer, et qui mettent en œuvre à tout instant les mesures propres à assurer cette évolution. Il résulte de cette définition un certain nombre de conséquences.

D'abord, la politique économique moderne, c'est une action d'ensemble. Elle concerne nécessairement et simultanément l'ensemble des grandeurs de l'économie. En tant qu'action d'ensemble, elle suppose une vision d'ensemble. Ce n'est pas un catalogue de mesures dispersées ; ce n'est pas une simple règle de trois par laquelle on associe provisoirement telle et telle grandeur de l'économie.

La deuxième conséquence est que, pour faire évoluer l'économie vers des grandeurs souhaitables, celles-ci doivent être connues et choisies à l'avance. L'économie moderne a besoin d'un horizon, c'est-à-dire de la connaissance du meilleur objectif de développement économique possible dont les probabilités de réalisation soient suffisantes. C'est le rôle du plan de le fournir.

Enfin, les mesures doivent être jugées d'un point de vue objectif — quasi scientifique — et non pas politique. Le choix des objectifs est politique, l'efficacité des mesures est une question de compétence.

Ainsi apparaissent les données du problème qui se pose à nous aujourd'hui : situer d'abord exactement les grandeurs caractéristiques de la situation française du moment ; rappeler l'horizon à moyen terme, qui tient dans une équation très simple : Marché commun plus V^e Plan ; proposer une action d'ensemble en calculant les mesures à prendre d'une manière objective et non à partir de préjugés doctrinaux ou passionnels.

D'abord, quelle est la situation économique du moment ? Pour tenter de l'établir, j'ai consulté, je dois le dire, tous les documents, fort nombreux et de très grande qualité, qui traitent de ce sujet. Et j'ai abouti à un certain nombre de conclusions, à mon sens irréfutables.

Il faut d'abord écarter une conception, certainement présente dans beaucoup d'esprits en France, et qui consiste à croire que,

depuis trois ans et demi, la vie économique peut se diviser en deux phases : les années 1964 et 1965, qui seraient la période de la stabilisation, et les années 1966 et 1967, qui seraient la période de la post-stabilisation, s'inscrivant dans la continuité de la précédente. Ainsi, les caractéristiques et les problèmes de la situation économique d'aujourd'hui ne seraient que la deuxième phase de la politique de stabilisation.

Cette façon de voir est inexacte.

Il y a, en réalité, trois périodes présentant des caractéristiques nettement tranchées : janvier 1964 — printemps 1965, stabilisation active avec rétablissement des grands équilibres extérieurs budgétaires et monétaires ; printemps 1965 — été 1966, croissance de l'économie française conformément aux objectifs du V^e Plan et dans le maintien des grands équilibres ; à l'automne de 1966, nous sommes entrés dans une conjoncture différente, dans une troisième phase caractérisée par un certain ralentissement de la croissance et par une tendance des grandeurs de l'économie à s'écarter de l'équilibre.

C'est cette troisième phase de la conjoncture économique française que nous devons examiner de façon plus approfondie.

Quelle est, d'abord, sa caractéristique essentielle ?

Elle a été décrite tout à l'heure par M. le ministre de l'économie et des finances : c'est un ralentissement de la croissance. Les comptes prévisionnels établis à l'automne dernier avaient prévu une progression du produit intérieur brut de 5,3 p. 100 ; dans les comptes révisés au printemps, ce chiffre a été ramené à 4,7 p. 100, et l'observation des dernières données de la conjoncture, notamment le fait que la production industrielle française tend à plafonner maintenant depuis près de huit mois, conduit à retenir un taux de croissance sans doute voisin de 4 p. 100 — de l'ordre de 4,2 à 4,3 p. 100 — taux inférieur de 1 point au chiffre qui avait été envisagé à l'automne dernier.

L'économie française se trouve donc, à l'heure actuelle, située au-dessous de la courbe de croissance tracée par le V^e Plan.

Cette situation comporte des conséquences sérieuses. En effet, le choix du taux de croissance du V^e Plan — taux dont j'avais d'ailleurs souligné, à l'époque et à cette tribune, qu'il était élevé — avait été retenu pour deux raisons : d'abord, parce que ce taux est nécessaire pour assurer le plein emploi, c'est-à-dire pour permettre d'offrir du travail aux générations nouvelles de la population active ; ensuite, parce qu'il est indispensable pour fournir à l'économie française les ressources considérables dont elle a besoin pour financer ses investissements, investissements de l'Etat, des collectivités locales, investissements productifs des entreprises.

On peut d'ailleurs essayer d'évaluer l'écart, par rapport à l'utilisation optimale des ressources nationales, que représente cette insuffisance de 1 point du produit intérieur brut. Cet écart est de l'ordre de 4 milliards 400 millions de nos francs, correspondant à 3 milliards de consommation et 1 milliard d'investissements, et se traduisant, pour le budget, à travers des circuits compliqués, par une perte de recettes de l'ordre du milliard de francs.

En ce qui concerne les équilibres, le V^e Plan avait prévu cinq clignotants dont le déclenchement « devait provoquer la mise en œuvre de mesures correctives matérialisant l'importance qu'il s'attache à maintenir certains principes fondamentaux : la stabilité et le plein emploi ».

Or, sur ces cinq clignotants — M. Debré nous le disait à l'instant — un sans doute est allumé et deux peuvent l'être dans l'avenir prochain.

Le clignotant du commerce extérieur s'allume lorsque, pendant trois mois consécutifs, le taux de couverture de nos importations par nos exportations est inférieur à 90 p. 100. Il est vraisemblable que ce clignotant jouera avant l'été.

Le clignotant de la production industrielle s'allume, lui, lorsque la croissance de la production industrielle, mise en moyenne annuelle, est inférieure à 2 p. 100 pendant trois mois consécutifs. Or, si les tendances actuelles se prolongent, il peut se faire que ce clignotant vienne, lui aussi, à jouer.

Enfin, le clignotant des prix est déclenché lorsque l'évolution des prix français, comparés avec ceux de nos principaux partenaires étrangers, fait apparaître un écart, en moyenne annuelle, supérieur à 1 p. 100. Là aussi, il peut se faire que le clignotant s'allume, moins, à vrai dire, en raison de la situation des prix français que de l'évolution des prix de certains de nos concurrents et notamment de l'Allemagne fédérale, où l'on observe actuellement une baisse du niveau des prix industriels.

Puisque le rôle de ces clignotants est de susciter des mesures correctives, j'en viens donc à ma première conclusion : le Gouvernement doit mettre en œuvre une politique conjoncturelle

nouvelle ayant pour objet de faire rejoindre par l'économie française la pente de croissance prévue pour elle par le V^e Plan.

Mais quelle politique ? Pour la décrire, il faut réfléchir aux causes exactes du ralentissement de l'activité économique française.

On présente souvent comme cause déterminante, et presque unique, l'évolution de nos exportations, c'est-à-dire la diminution de la croissance de nos exportations due à la situation déprimée du marché extérieur de nos principaux concurrents et, au premier chef, de l'Allemagne fédérale.

Cette explication est exacte, mais elle n'est ni suffisante ni satisfaisante.

Elle est exacte si l'on observe l'évolution des exportations françaises vers l'Allemagne. On s'aperçoit qu'en 1967 ces exportations baisseront de 5 p. 100 environ. Et si l'on compare cette baisse à l'augmentation que nous pouvions normalement espérer, c'est-à-dire, par exemple, la progression que nous avions enregistrée en 1966 et qui était de l'ordre de 12 p. 100, nous nous apercevons que, du fait de la conjonction allemande, l'économie française perd environ 1.800 millions sur son produit intérieur brut.

Mais cette explication est incomplète, parce qu'elle ne justifie qu'à raison de 0,4 p. 100 l'insuffisance de croissance du produit intérieur brut français, alors que cette insuffisance, nous l'avons dit tout à l'heure, est de 1 p. 100.

Elle n'est pas non plus satisfaisante, car on pourrait imaginer d'ajouter à cette perte sur l'Allemagne nos pertes sur les autres marchés extérieurs. Mais un tel raisonnement aboutit à une conclusion différente.

Prenons le cas de l'Italie : ce pays a enregistré cette année, sur l'Allemagne fédérale, exactement la même insuffisance d'exportation que nous : moins de 5 p. 100 pour nous, moins 6 p. 100 pour l'Italie. Mais l'Italie a plus que compensé cette perte par le développement de ses exportations sur d'autres marchés, en particulier ceux des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre à l'Italie. Si l'on observe la situation de la Belgique ou celle des Pays-Bas, on s'aperçoit qu'en dépit de leurs pertes sur le marché allemand, semblables aux nôtres, ces pays n'ont pas été conduits à réviser en baisse leurs prévisions d'exportations. Au sein de la Communauté économique européenne, la France est le seul pays qui ait dû procéder à cette révision, ce qui nous conduit à la conclusion que l'explication n'est pas uniquement extérieure et que, comme vient de le souligner M. le ministre de l'économie et des finances, se pose le problème de la compétitivité de nos prix et de notre capacité de pénétration sur les marchés étrangers.

Puisque cette explication extérieure n'est pas suffisante, il y en a une autre ; c'est le fléchissement de la demande de consommation intérieure.

D'ailleurs, dans les comptes économiques de la nation qui viennent d'être rectifiés, on a également révisé en baisse le taux d'augmentation de la consommation intérieure, qui a été ramené de 4,8 p. 100 à 4,3 p. 100.

Si l'on considère la situation des différentes industries productrices de biens de consommation et qu'on les classe en quatre catégories — produits alimentaires, produits industriels de consommation immédiate tels l'essence et le papier, produits industriels de consommation différée tels le textile et le cuir, produits industriels durables tels l'automobile et le secteur ménager — on s'aperçoit que, si la consommation de produits alimentaires a continué à progresser, parmi les produits industriels seuls les produits de la première catégorie, c'est-à-dire ceux de consommation immédiate, ont poursuivi leur progression ; les deux autres catégories sont en stagnation depuis plusieurs mois.

Une situation de cette nature est caractéristique d'une insuffisance de la demande, insuffisance qui se traduit par la poursuite de la consommation des biens indispensables à la vie quotidienne et par le report de l'acquisition des biens qui sont moins nécessaires.

Cette insuffisance de la demande de consommation a, à mon avis, quatre causes :

La première est que l'expansion de 1965-1966 — c'est un de ses traits particuliers — ne s'est accompagnée d'aucun effet multiplicateur.

D'habitude, lorsqu'il y a une expansion, celle-ci s'accompagne — les économistes, nombreux sur ces bancs, le savent — d'un phénomène de multiplication du fait de la remise au travail de salariés plus nombreux et du mouvement d'investissements qu'elle déclenche. Or l'expansion de 1965-1966 n'a eu pratiquement aucun effet multiplicateur. Pourquoi ? Parce qu'elle s'est faite,

en réalité, à effectifs salariaux constants et à durée de travail constante. Il n'y a eu ni accroissement des effectifs, ni augmentation de la durée du travail. Il n'y a pas eu augmentation de la masse salariale globale à l'occasion de cette expansion.

Quant aux investissements privés, la reprise qui a été constatée, et qui a d'ailleurs été opportunément encouragée par les mesures prises par M. le ministre de l'économie et des finances, a néanmoins été plus faible que toutes celles qui s'observent traditionnellement dans de telles conjonctures de reprise.

Autrement dit, l'expansion de 1965-1966, compte tenu de sa nature, n'a pas multiplié la demande.

La deuxième cause, très importante, est l'apparition d'une épargne de précaution devant les incertitudes de l'emploi.

Quand on parle du développement de l'épargne de l'année 1967, il faut savoir de quelle épargne il s'agit. Or il est apparu de plus en plus que, dans les différentes catégories économiques et sociales, on prélevait sur les ressources courantes pour se constituer une petite épargne de précaution permettant de faire face aux aléas qui pouvaient se produire dans le domaine de l'emploi. Par sa nature, une telle épargne est prélevée sur les ressources qui normalement vont à la consommation.

La troisième cause, plus fondamentale, c'est que, à la suite de la stabilisation, de son succès ou, du moins, du fait qu'elle a été admise par l'opinion publique française, le principal moteur de notre expansion dans le passé, le moteur inflationniste, a disparu. Les principes d'animation d'une économie stabilisée sont fondamentalement différents des principes d'animation d'une économie inflationniste. Pour passer de l'une à l'autre, il convient d'accompagner, surtout dans la phase initiale, le développement de la demande et, le cas échéant, d'en assurer le relais.

La quatrième cause est, sur le plan de la conjoncture, le fléchissement de l'activité de la construction.

Ces causes de l'insuffisance de la demande nous conduisent, à leur tour, à un deuxième ensemble de conclusions : d'abord, le ralentissement de l'activité en France tient à la fois au fléchissement des exportations et à l'insuffisance de la demande de consommation intérieure ; ensuite, en raison de la nature de ces causes il n'y a aucune chance que la reprise s'effectue rapidement et spontanément, à la différence de la situation du printemps de 1965, où l'état des stocks et le changement de l'attitude psychologique des consommateurs rendaient prévisible une reprise de l'activité économique. Une telle reprise, dans la conjoncture actuelle, ne saurait résulter que d'une action délibérée des pouvoirs publics en faveur de l'expansion. Enfin — et je rejoins là ce que disait M. Debré — la reprise ne pourrait résulter d'actions portant, au stade initial, sur les dépenses de consommation intérieure ; à partir du moment où il apparaît que le ralentissement de la consommation est dû en partie à la formation d'une épargne de précaution, toutes ressources supplémentaires qui viendraient s'ajouter dans ce secteur grossiraient vraisemblablement cette épargne, si bien que la reprise de la consommation peut être le résultat, mais ne peut pas être la cause du développement à rechercher de notre activité économique.

Les mesures à prendre doivent être, bien entendu, cohérentes mais surtout compatibles avec notre horizon à moyen terme, c'est-à-dire le Marché commun et le V^e Plan.

Le Marché commun signifie que nous devons concevoir notre développement économique à monnaie constante et à prix compétitifs. A cet égard, je me contenterai de mentionner deux faits :

En premier lieu, à partir du 1^{er} juillet 1968 la France ne pourra pratiquement plus dévaluer seule ; si elle pratique, à un moment ou à un autre, une politique de facilité monétaire, elle ne pourra plus la corriger par la dévaluation et devra recourir à des mesures d'assainissement intérieur, dont chacun sait — et beaucoup l'ont hélas ! éprouvé — combien elles sont pénibles. Autrement dit, la facilité monétaire en France, qui était autrefois finalement supportée par les détenteurs de créances au moment des dévaluations, se ferait désormais au détriment de l'expansion et de l'emploi. Cela suffit, je pense, pour l'écarter à jamais.

En second lieu, la compétitivité de nos prix, par rapport à ceux de nos principaux concurrents, connaît actuellement une certaine dégradation, encore légère mais qui risquerait de s'accroître si l'évolution en cours en Allemagne fédérale, celle de la baisse des prix industriels, se développait elle-même.

Cette référence à nos concurrents met au centre du débat le poids des charges qui pèsent sur l'économie française. La France est un compétiteur moyen de la compétition internationale ; elle n'a aucune chance de l'emporter si elle a les muscles d'un poids moyen et les charges d'un poids lourd. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur de nombreux bancs de l'Union démocratique pour la V^e République.)

Si bien que l'horizon du Marché commun donne un regain d'actualité à la règle que le Gouvernement s'était judicieusement fixée il y a plusieurs années : limiter la croissance des dépenses publiques, dans leur totalité, à la progression du produit intérieur brut en valeur.

Or, depuis quelques années les dépenses publiques ont progressé plus rapidement que le produit intérieur brut. Pour les deux années 1966 et 1967, la progression s'est élevée respectivement à 18,5 p. 100 pour les dépenses définitives de l'Etat et à 13,5 p. 100 pour le produit intérieur brut.

Tels sont les enseignements du Marché commun. Examinons ceux du V^e Plan.

Le V^e Plan repose, on le sait, sur un certain nombre d'équilibres précis, au premier rang desquels figure l'équilibre des finances publiques. Que signifie cet équilibre des finances publiques ?

Qu'il me soit permis d'ajouter à ce sujet quelques observations à celles que vient de présenter M. le ministre de l'économie et des finances, d'autant plus qu'il s'agit d'une question assez controversée et d'ailleurs souvent mal posée.

Les détracteurs de l'équilibre des finances publiques lui reprochent, dans une formule intellectuellement simplifiée et humainement injuste, d'être la marque d'un « poincarisme sommaire ». Ce disant, je me tourne vers M. Jacquinet. (Sourires.) Bien entendu, c'est au député de la Meuse que je m'adresse. (Nouveaux sourires.)

L'équilibre moderne repose sur des justifications qui ont conduit le Gouvernement à le sauvegarder lors de l'élaboration du V^e Plan et sur lesquelles je voudrais m'arrêter un instant.

En présence des immenses besoins d'investissement, donc d'épargne, qui sont extérieurs à l'Etat — besoins des collectivités locales, besoin de logements, besoin d'investissements productifs — la règle de l'équilibre entre les ressources et les dépenses du Trésor signifie simplement que l'Etat s'abstient de rechercher dans l'économie des ressources nécessaires au financement de ses propres charges, si utiles soient-elles. Autrement dit, la règle de l'équilibre ainsi comprise consiste à faire de l'Etat un créateur d'autofinancement.

On peut en fait s'écarter de cette règle pour deux motifs, dont aucun ne se présente actuellement.

Le premier motif est une insuffisance de la conjoncture telle qu'il faille financer des dépenses supplémentaires par la création monétaire. Dans cette hypothèse, il s'agit pour l'Etat non pas de financer ses investissements par l'épargne, c'est-à-dire par des ressources réelles, mais de créer un pouvoir d'achat supplémentaire. Les nécessités de concurrence extérieure, de recherche de l'assainissement monétaire en France, écartent cette première direction.

L'autre motif a été évoqué par M. Debré : l'Etat, s'il y a de l'épargne, peut à juste titre en prélever sa part pour financer des opérations elles-mêmes créatrices de richesse. Ce raisonnement est en fait subordonné à la situation de l'épargne. Et précisément, le problème qu'a eu à traiter le V^e Plan est de savoir s'il y a en France assez d'épargne pour que l'on puisse financer sur les ressources de l'épargne la totalité des investissements.

Et c'est parce que la réponse a été négative — et je le sais pour avoir participé aux travaux de la commission de financement du Plan — qu'on a retenu la règle de l'équilibre tout compris, qui signifie que l'Etat doit autofinancer la part des dépenses de toute nature, y compris les prêts, qu'il décide d'assumer.

Pour rendre ce débat plus sensible à l'Assemblée, je dirai que si le choix de la formule consistant à faire financer les prêts de l'Etat par l'emprunt était justifié, cela voudrait dire que l'épargne est abondante. Je dirai alors : peu importe.

Car il serait aussi facile à l'Electricité de France d'aller chercher elle-même des ressources sur le marché plutôt que de les attendre, comme elle a été conduite à le faire, de la rallonge du dernier emprunt d'Etat. Il en va de même pour un certain nombre de collectivités locales qui devraient, dans cette hypothèse, assister avec indifférence à la débudgétisation puisque cela signifierait qu'il y a suffisamment de sources d'épargne pour que chacun puisse aller y puiser.

Si bien que le problème de l'équilibre des finances publiques, dans le cadre du V^e Plan, est un problème de montant d'épargne. Et comme nous pensons que la totalité de l'épargne n'est pas suffisante en France pour financer la totalité des investissements, l'Etat doit s'imposer la discipline d'autofinancer lui-même ses propres charges.

Nous sommes ainsi conduits, par la considération de l'horizon à moyen terme, à deux nouvelles conclusions : préserver, ou plus exactement rétablir, la limite de progression des dépenses publiques au taux du produit intérieur brut en valeur ; maintenir le principe de l'égalité des ressources et des charges du Trésor.

J'en viens maintenant aux mesures qui pourraient être suggérées.

Il ne m'appartient pas, on le conçoit, d'examiner les modalités de ces mesures. Ce que nous pouvons faire c'est en proposer les directions. D'ailleurs, ces directions surgissent d'elles-mêmes de l'examen de la conjoncture auquel nous avons procédé. Mais la difficulté de leur choix tient au fait que de telles mesures doivent être déterminées en tenant compte à la fois de leur incidence immédiate, et donc de la nécessité d'une certaine reprise, et de leur incidence à moyen terme, et donc du maintien des grands équilibres fondamentaux de l'économie française. Il ne faut retenir que les mesures répondant simultanément à ces deux exigences.

Quelles sont-elles ? Je me permettrai de suggérer quatre axes de recherche.

Premièrement, la reprise de l'activité économique doit être recherchée dans trois directions, et je rejoins ici celles qui ont été envisagées par M. Debré : l'investissement privé, l'exportation et le logement.

Deuxièmement, l'action en faveur de cette reprise doit prendre la forme non d'un accroissement des dépenses publiques mais de pertes de recettes calculées de manière à ne pas compromettre l'équilibre à moyen terme.

Troisièmement, les décisions qui sont prises ou envisagées par les pouvoirs publics pour rétablir, comme il est nécessaire, certains équilibres partiels en ce qui concerne les entreprises nationales ou les régimes sociaux, doivent être exactement compensées par d'autres mesures financières annulant leurs effets déflationnistes.

Quatrièmement, le gouvernement doit inscrire en tête de ses préoccupations de politique économique la nécessité pour la France de pratiquer une politique d'argent à bon marché.

Je traiterai brièvement ces quatre points et d'abord les trois directions dans lesquelles il faut rechercher une reprise de la croissance de l'activité économique.

En ce qui concerne l'investissement privé, il ne peut s'agir que d'incitations fiscales, qui doivent être choisies autant que possible de manière à limiter les pertes de recettes à l'année 1967 et à ne pas compromettre l'équilibre budgétaire de 1968.

On peut songer à cet égard à la remise en vigueur de la déduction d'investissement que vous avez à juste titre décidée l'an dernier, en en perfectionnant peut-être sur deux points le mécanisme, d'abord en réduisant de huit à cinq ans, par exemple, la limite de durée au-delà de laquelle les matériels sont admis à cette déduction, ensuite en limitant les effets de cette mesure aux commandes passées dans les pays du Marché commun, ce qui posera évidemment quelques problèmes de relations internationales.

Mais l'objet d'une disposition de cette nature est conjoncturel ; il s'agit de créer un effet d'entraînement dans l'économie et il va de soi que les commandes de gros matériels passées outre-mer ou outre-Atlantique n'exerceront en rien un effet de ce genre, rendant stérile l'effort des finances publiques.

On peut également imaginer d'autoriser les entreprises à imputer sur leur taxe à la valeur ajoutée de 1967, pour celles qui sont soumises à ce régime fiscal, les nouvelles déductions qu'elles auront le droit d'effectuer à partir du 1^{er} janvier prochain.

Vous avez certainement noté que les investissements nouveaux de 1967 seraient admis pour moitié de leur valeur en déduction de la T. V. A. de 1968. Ne pourrait-on envisager, par exemple, d'autoriser dès à présent cette déduction pour les assujettis à la T. V. A. ? Au total, il n'y aura pas de perte fiscale, puisque la perte de 1967 sera compensée par le gain de 1968.

J'en viens aux exportations. On ne peut se satisfaire d'une situation dans laquelle nous enregistrons un fléchissement, alors que la part de notre produit intérieur brut consacrée à l'exportation est plus faible que celle de tous nos autres concurrents. L'objectif est donc d'augmenter la proportion de sa production intérieure brute que la France consacre aux exportations.

A cet égard, dans l'arsenal des mesures deux suggestions peuvent être retenues. On pourrait d'abord ranimer et remettre à jour la procédure, que vous avez d'ailleurs citée, établie en 1962 au sujet des prêts à long terme liés à la vente de grands ensembles industriels. On pourrait également chercher à perfectionner et à étendre les facilités de crédit accordées pour l'implantation de réseaux commerciaux à l'étranger.

Pour illustrer l'efficacité de ces réseaux commerciaux, un exemple suffira. La situation des marchés intérieurs en France et en Allemagne est actuellement comparable, c'est-à-dire en faible croissance. Or, les exportations françaises vers l'Allemagne

durant le premier trimestre 1967 ont diminué de 5 p. 100, alors que les exportations allemandes vers la France, marché déprimé, ont augmenté de 12 p. 100 au cours de la même période. Un effort considérable doit donc être entrepris pour l'implantation des réseaux commerciaux.

La troisième direction est le logement. Le Gouvernement a déjà pris des décisions à cet égard. Je considère par exemple comme opportun le fait d'inviter le Crédit foncier à consentir une nouvelle tranche de prêts spéciaux en dépassant le plafond antérieurement fixé et en imputant l'amortissement de ces prêts sur les plafonds des années ultérieures.

De même, en matière d'épargne-logement, on pourrait envisager de raccourcir le délai initial préalable à l'octroi d'un prêt. Curieusement, l'institution de l'épargne-logement a eu pour effet, dans sa première phase, de stériliser l'épargne, puisqu'un délai de dix-huit mois est nécessaire pour obtenir un prêt. Une mesure de transition souhaitable pourrait consister à décider qu'en faveur des premiers déposants l'octroi du prêt puisse être quelque peu anticipé.

Selon quelles modalités ces actions doivent-elles être financées ?

Il faut écarter le financement par un accroissement des dépenses publiques ; moins à vrai dire en fonction de la situation actuelle, qui sans doute la supporterait, qu'en raison du fait que nous devons penser à la conjoncture prochaine. C'est en fonction de l'avenir en effet que se détermine la pensée économique moderne, je veux dire en fonction de la situation qui sera celle de l'économie française lorsque, sans doute au début de 1968, la reprise sera effectivement constatée. Nous avons le devoir, contrairement à l'habitude prise, de ne pas mettre en place, durant les périodes de ralentissement, un détonateur qui expose aux périodes de reprises. Il faut éviter de placer dans notre pays un détonateur d'inflation.

Les mesures de soutien ne doivent donc pas être recherchées dans un accroissement de la dépense publique, mais dans des mesures de recettes s'inspirant de la considération que j'ai exposée tout à l'heure, c'est-à-dire se traduisant par des pertes dans la conjoncture actuelle, puis par un rétablissement automatique de l'équilibre dans la conjoncture suivante.

Monsieur le ministre, je crois avoir rencontré votre pensée en me disposant à vous proposer aujourd'hui d'appliquer largement et par anticipation la réduction de taux prévue par la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée. Il s'agit par là d'obtenir un effet fiscal qui compense l'effet déflationniste des hausses de tarifs qu'à juste titre vous êtes conduit à décider.

La dernière direction que je propose consiste pour la France actuelle à se fixer, comme pour les États-Unis du *new deal*, un objectif d'argent à bon marché. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

La France a devant elle des tâches immenses d'investissement et de logement. Or, paradoxalement, elle est sans doute, parmi tous les pays comparables, celui qui a le taux de rentabilité industrielle le plus faible et le poids de charges financières attachées à l'investissement le plus lourd.

Une telle situation est évidemment contradictoire. Si nous avions des marges de rentabilité très fortes, peu importerait le taux d'intérêt. Mais, étant donné que nous avons la rentabilité la plus faible de tous nos concurrents, nous avons le devoir de pratiquer une politique d'argent à bon marché, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La banque des règlements internationaux a fait paraître il y a quelques jours son rapport annuel ; j'ai observé que le taux de placement des obligations industrielles aux États-Unis est actuellement — dans une période considérée en renchérissement — de 5,5 p. 100, alors qu'en France il est en moyenne de 7,5 p. 100. Pour un investissement comparable, réalisé par deux entreprises, l'une aux États-Unis et l'autre en France, par exemple un bien amortissable sur dix ans, l'entreprise française sera donc obligée d'amortir ou de calculer ses prix sur un investissement qui lui coûterait 20 p. 100 de plus que l'investissement de l'entreprise américaine concurrente.

M. Rémy Montagne. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Donc, il faut rechercher une politique d'argent à bon marché.

On dira sans doute qu'il y a intérêt, pour développer la masse totale de l'épargne, à assurer une rémunération élevée de celle-ci. Je n'en suis pas convaincu. Si vous observez l'histoire financière française, vous vous apercevrez que les emprunts qui se sont le mieux placés en France n'ont jamais, été ceux dont le taux était le plus élevé, mais toujours ceux qui ont été lancés dans une conjoncture où la volonté de stabilisation

monétaire était la plus forte. Autrement dit, l'épargne française place la sécurité avant le rendement. Il est donc possible, si la sécurité monétaire est assurée, de revenir à des taux de placement plus modérés.

Mais il faut également agir sur la demande ; autrement dit, s'il est utile d'accroître l'offre en matière d'épargne, il faut faire en sorte que le Trésor puisse s'abstenir d'être demandeur d'épargne, soit à court terme, par le mécanisme d'adjudication des bons, soit à long terme, par les émissions qu'il lance sur le marché. A cet égard, je me réjouis de l'indication que vous avez donnée, monsieur le ministre, concernant le non-lancement d'un emprunt d'Etat à l'automne. Je souhaite que cette règle puisse être maintenue dans toute la mesure du possible pour l'année 1968.

Traitant de ce problème, on ne peut pas ne pas évoquer la situation du marché financier qui fait, en réalité, peser un véritable péril sur le développement et sur l'indépendance de nos entreprises, comme on a pu, à plusieurs reprises, le vérifier récemment.

Une économie moderne ne peut pas tolérer pendant longtemps qu'un tel rouage soit aussi profondément faussé dans sa valeur et dans son ampleur. C'est pourquoi il est souhaitable de réexaminer les mesures propres à rétablir un fonctionnement et une tendance plus favorables du marché. Le cas échéant, la commission des finances se consacrera à la réflexion sur ces mesures, au cours de ses travaux de l'automne prochain.

Mesdames, messieurs, telles sont les propositions que conduit à formuler l'examen des données de la situation économique de la France. En les articulant, j'ai le sentiment d'exercer les responsabilités qui sont les nôtres, à nous qui siégeons sur les bancs de cette Assemblée. La tâche du Gouvernement est différente : elle est d'agir !

La politique économique moderne suppose une imagination et une action constamment renouvelées. Ceux qui mettront en œuvre l'une et l'autre et qui réussiront à faire coïncider durablement la pente de la croissance et l'axe de la stabilité verront alors surgir ce dont j'ai rêvé il y a près de quatre ans — mais le rêve est tenace — et qui est le miracle français. (Vifs applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'Union démocratique pour la V^e République.)

M. le président. La parole est à M. Duffaut. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Henri Duffaut. Mesdames, messieurs, après les deux discours que vous venez d'entendre, ceux de M. Debré et de M. Giscard d'Estaing, j'aurais souhaité que M. Mendès-France puisse monter à cette tribune, pour souligner la continuité de la pensée et de l'action gouvernementales de ce régime à travers ses ministres des finances successifs.

Depuis dix ans, ce gouvernement a la responsabilité de la politique financière, économique et sociale de notre pays. Au cours de cette décennie, il a bien souvent imputé ses difficultés aux erreurs alléguées, aux fautes prétendues des régimes précédents. Parvenu à cet âge de dix ans, qui est, pour un gouvernement, l'âge de raison où l'on a la responsabilité de ses actes, c'est aux résultats de sa politique qu'il sera jugé, sinon par nous puisque aucun vote ne viendra clôturer ce débat, du moins par l'opinion publique. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Monsieur le ministre, je me suis reporté à vos déclarations, j'ai relu le rapport qui accompagnait la présentation du V^e Plan, j'ai relu vos discours et j'ai constaté que, parmi vos objectifs, vous aviez inscrit la sécurité et le développement de l'emploi, l'expansion de l'économie, le développement du commerce extérieur, la stabilité des prix et, couronnant le tout, l'équilibre du budget. Vous attachiez une telle importance à la mise en œuvre coordonnée de ces divers aspects de votre politique que vous avez même cru devoir définir la notion nouvelle des « clignotants d'alerte ». En cette semaine où la contraction est à l'ordre du jour, je me demande si vous ne seriez pas maintenant d'avis de supprimer ces clignotants d'alerte au moment où, comme l'a rappelé M. Giscard d'Estaing, ils vont se mettre à clignoter tous ensemble sans qu'un terme puisse être mis à ce clignotement.

Voulez-vous que nous parlions d'abord de l'emploi ? Jamais la situation n'a été aussi défavorable, aussi critique qu'aujourd'hui. Au 1^{er} juin, on comptait 191.000 demandes d'emploi non satisfaites, ce qui, en termes d'évaluation administrative, correspond à un nombre de chômeurs supérieur à 350.000 et qui doit même avoisiner 400.000.

Je vais citer des chiffres et je m'en excuse auprès de M. le ministre de l'économie et des finances qui n'en cite jamais. Sur

la base 100 en 1954, l'indice de l'emploi était parvenu à 112 au 1^{er} juillet et au 1^{er} octobre 1964. Depuis trois ans, il n'a jamais retrouvé ce niveau alors que chaque année se sont présentés sur le marché du travail des jeunes gens et des jeunes filles dont la venue aurait précisément exigé la création d'emplois. Non seulement il n'y a pas eu création d'emploi nouveau, mais il y a eu suppression d'emplois existants.

Fait plus critique et plus grave, le niveau d'activité de cette main-d'œuvre n'a cessé de baisser en raison d'une réduction constante de la durée moyenne de la semaine de travail.

Certes, si cette réduction correspondait à un abaissement général s'inscrivant dans le cadre d'une politique généreuse, nous y applaudirions. Mais en réalité elle n'est que l'expression d'un chômage partiel qui touche un certain nombre de nos activités, comme il atteint un certain nombre de nos régions.

Quelques chiffres suffiront à le montrer. L'indice de l'emploi dans la production textile est passé, de 1962 à 1967, de 88 à 86 ; dans la production des métaux, de 115,9 à 109,5. Aucune progression n'a été enregistrée dans la construction mécanique ni dans l'industrie électrique. On constate une régression dans l'industrie du bâtiment et, pour la première fois depuis 1959, l'industrie chimique a licencié un certain nombre de ses ouvriers.

Nous pourrions multiplier ces citations, les appliquer à d'autres secteurs de l'activité ou à bien des régions, notamment à cette région Provence-Côte d'Azur qui est plus touchée que toutes les autres par le chômage, ce qui ne l'empêche pas d'être classée en zone 2 alors qu'elle devrait l'être en zone 3 ou 4. Je me bornerai à rappeler deux circonstances aggravantes.

La première a trait au fait qu'en cette période de l'année, de mars à septembre, on constate généralement une détente sur le marché de l'emploi ; or cette année, cette détente ne s'est pas manifestée. On ne peut être qu'inquiet des perspectives de l'emploi au mois d'octobre prochain, quand une nouvelle classe d'âge se présentera sur le marché du travail.

La deuxième concerne les demandes d'emplois non satisfaites : 10.000 émanent de cadres et un tiers d'ouvriers qualifiés. Or jusqu'à présent, pour expliquer le volant de chômage existant, vous prétextiez, monsieur le ministre, qu'il provenait d'une inadéquation de la main-d'œuvre et, par suite, vous insistiez à juste titre sur l'importance de la formation professionnelle. C'est ainsi que, quoique tardivement, vous nous aviez proposé des mesures pour améliorer cette formation professionnelle. Aujourd'hui, il est évident que votre explication de l'inadéquation de la main-d'œuvre n'est plus valable, et cela précisément au moment où l'un des clignotants dont parlait tout à l'heure M. le président de la commission des finances va se mettre à fonctionner.

Voulez-vous que nous passions maintenant au problème de la production ?

Le V^e Plan a été fondé sur une progression de cette production de 5 p. 100 en volume par an. En 1967, le budget prévoyait une progression de 5,3 p. 100. Il y a quelques semaines la commission des comptes de la nation a ramené cette prévision à 4,7 p. 100, et il est à peu près certain qu'à la fin de l'année elle ne sera peut-être même pas de 4,2 ou 4,3 p. 100 — ce qui était encore une vue conciliante s'inscrivant dans le cadre de l'esprit de solidarité gouvernementale — mais s'établira probablement entre 3,5 et 4 p. 100.

Je voudrais rappeler ce que vous nous avez dit de ces objectifs du V^e Plan. Il y a deux ans vous les trouviez « raisonnables » ; aujourd'hui vous les qualifiez d'« ambitieux ». Notre opinion n'a pas changé : ils étaient et demeurent « insuffisants ».

Quant à la production industrielle, elle est passée de 1964 à 1965, de l'indice 138 à l'indice 140, ce qui correspond à une augmentation de deux points ou de 1,50 p. 100. En 1966, le retard n'a pas été rattrapé et, en 1967, il s'est singulièrement aggravé puisque, au 1^{er} juin, l'indice était au même niveau ou à peu près qu'il y a un an.

Encore, dans cette moyenne générale, l'expansion, d'ailleurs relative, de ce qu'on appelle les secteurs de pointe, cache-t-elle l'atonie, la régression des secteurs vulnérables de notre économie. De surcroît, l'indice ne tient pas compte de la situation dans le bâtiment.

Ce problème de la construction a été longuement évoqué et, là aussi, il faut citer des chiffres.

En 1966, vous avez mis en chantier 422.000 logements, soit 22.000 — ou 5 p. 100 — de moins que l'année précédente et 7.000 de moins qu'en 1964.

Vous avez pris l'habitude de faire des comparaisons avec l'ancien régime, mais je voudrais bien connaître la progression de l'indice de la construction entre 1958 et 1965 et entre 1951 et 1958. Certainement, la comparaison ne serait pas à votre avantage. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Vous avez aussi pris l'habitude de faire des comparaisons avec les pays étrangers. Mais le nombre des logements construits en France est très inférieur à celui des logements édifiés en Allemagne ou en Italie et la proportion des appartements construits pour mille habitants est en France plus faible qu'en Allemagne et en Italie, mais aussi qu'en Russie, en Suisse, en Espagne et dans bien d'autres pays encore.

En serions-nous arrivés à la saturation ? On pourrait le penser en constatant le nombre des logements à vendre et à louer qui ne trouvent pas preneur.

En réalité, cette situation tient au fait que le marché immobilier a été faussé et qu'il l'a été essentiellement par les erreurs de votre politique. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

L'excellent rapport de M. Royer sur le budget du ministère de la construction nous a appris que des centaines de milliers de familles habitent encore des chambres ou appartements meublés, sans le confort élémentaire, des logements insalubres, des locaux qui atteignent un degré de surpeuplement critique. Et, ce matin encore, nous lisons dans la presse que le fichier des mal-logés dans la région parisienne comptait plus de 200.000 noms.

Il n'y a donc pas saturation mais impréparation de votre part.

Était-il raisonnable, voilà quelques mois, par une loi d'opportunité démagogique, électorale, de prévoir la vente des appartements H. L. M., cette vente portant principalement sur les constructions anciennes, celles dont l'amortissement financier est achevé ou, en tout cas, moins lourd et qui, par conséquent, pouvaient être mises à la disposition des locataires dans des conditions plus favorables ?

Si maintenant nous faisons le tour des activités industrielles, nous constatons que la situation des industries productrices de biens de consommation n'est pas favorable, bien qu'elles comprennent l'industrie automobile. La situation des industries productrices de biens d'équipement, en dépit du léger coup de fouet dû à la déduction fiscale pour investissement — qui se ralentit d'ailleurs depuis le mois de mars dernier — n'est pas très bonne non plus. Ce phénomène s'explique car l'industriel investit dans la mesure où il est assuré de trouver des débouchés pour sa production. Dans le cas contraire, quelle que soit la stimulation, il est évident qu'il n'investit pas.

Les industries productrices de biens intermédiaires, dont l'industrie chimique, sont également, dans l'ensemble, en pleine récession.

À quoi attribuez-vous cette situation ? À une conjoncture intérieure molle et surtout à la régression de nos exportations qui serait la conséquence de la situation existant chez nos principaux acheteurs : l'Allemagne, notre premier client, qui absorbe 25 p. 100 de nos exportations, les Pays-Bas, notre sixième client, l'Espagne, notre huitième client.

À ce propos, je me permets d'évoquer des discussions antérieures. Commentant les effets du plan de stabilisation, j'avais indiqué qu'il aurait des effets défavorables sur notre commerce extérieur. À l'époque, vous m'aviez opposé un redressement conjoncturel survenu au cours de l'année 1965. Je vous avais fait observer que ce redressement conjoncturel était dû à la grève de la sidérurgie américaine, et notamment à la haute conjoncture de l'économie allemande. Vous aviez contesté cette analyse. Je constate que vous la faites aujourd'hui vôtre, précisément au moment où elle a perdu une très grande partie de sa valeur, comme l'a d'ailleurs souligné M. le président de la commission des finances.

En effet, si les importations allemandes, espagnoles et néerlandaises ont fléchi, la part en provenance de la France a diminué proportionnellement beaucoup plus que le montant total de ces importations.

Fait plus grave : trois États ont vu leurs importations augmenter au cours de l'année 1966, ce sont l'Italie, la Belgique et les États-Unis.

Pour les États-Unis, cette augmentation est de 20 p. 100. Elle est malheureusement liée à la guerre du Viet-Nam, mais elle n'en existe pas moins.

Si nos exportations en Italie ont approximativement correspondu à l'augmentation des importations de ce pays, en revanche elles n'ont marqué aucun progrès en ce qui concerne la Belgique et les États-Unis, ce qui montre bien notre absence de compétitivité, absence qui est due à l'insuffisance de nos investissements et, par conséquent, au défaut d'amélioration de notre productivité.

Certes, vous avez eu conscience de ces problèmes et vous vous êtes attaché à les résoudre par une amélioration des investissements. Vous évoquiez tout à l'heure, monsieur le ministre, l'autofinancement et vous vous félicitez de ce qu'il ait atteint

le taux de 65 p. 100. Il n'est pas certain d'ailleurs qu'il parvienne au taux de 70 p. 100 qui était l'objectif du V^e Plan, objectif modeste, au demeurant, puisque dans les grandes nations industrielles, le taux d'autofinancement est de 80 p. 100.

Quant au marché des capitaux, il y a beau temps qu'il a cessé de pourvoir aux besoins des grandes sociétés françaises. Il y a quelques années encore, il était possible d'émettre plusieurs milliards de francs d'actions; en 1966, le montant des émissions n'a pas dépassé un milliard et, pour le premier semestre de 1967, il ne doit pas excéder 100 millions.

En ce qui concerne vos emprunts, il vous fallait un jour, il y a deux ans, quatre jours l'année dernière pour les couvrir; maintenant, il vous en faut dix pour couvrir un emprunt d'un montant d'ailleurs particulièrement modeste. J'ajoute que, s'il y a trois ans, vous étiez en mesure d'emprunter au taux de 4 p. 100, aujourd'hui vous êtes obligé d'accepter un intérêt de 7 p. 100 et cela permet de mesurer la dégradation du crédit de l'Etat.

Quant aux mesures fiscales que vous avez prises pour stimuler les investissements, nous dirons que le crédit d'impôt n'a pas atteint l'objectif que vous aviez visé; il n'a même pas empêché la dégradation des cours en Bourse, ce qui fait qu'actuellement les titres de soixante sociétés, parmi les plus importantes, se capitalisent à 10 p. 100, et même davantage, ce qui permet aux sociétés étrangères d'acquiescer à bas prix le contrôle des affaires françaises.

Enfin, la déduction pour investissements a eu l'efficacité limitée qu'ont les mesures de caractère sectoriel.

En réalité, dans quelques mois, vous serez aux prises avec le problème de la suppression des barrières douanières dans le cadre du Marché commun.

Vous vous apprêtez à affronter la concurrence internationale dans des conditions particulièrement difficiles parce que, redoutant l'inflation par l'expansion, vous êtes retombé dans la pire forme d'inflation, l'inflation dans la récession. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Etes-vous au moins parvenu à stabiliser les prix? Faut-il rappeler les déclarations du Gouvernement et ses engagements en la matière?

Vous aviez limité la hausse des prix à 1,9 p. 100 en 1965, à 1,8 p. 100 en 1966 et à 1,5 p. 100 en 1967, ajoutant que ces maxima ne sauraient en aucun cas être dépassés au risque de compromettre l'avenir de l'économie française.

Si vous aviez tenu vos engagements, nous en serions aujourd'hui à l'indice 114,3, alors que, d'ici à la fin de l'année, nous aurons dépassé l'indice 117, et probablement atteint l'indice 118.

Si nous établissons une comparaison entre la situation actuelle et celle de 1958, nous constatons que les prix ont augmenté en France de 40 p. 100 depuis cette époque, alors que, dans le même temps, ils n'ont augmenté que de 30 p. 100 en Grande-Bretagne, de 24 p. 100 en Allemagne fédérale et de 15 p. 100 aux Etats-Unis.

Ainsi, en huit ans, le pouvoir d'achat s'est dégradé de 30 p. 100 dans notre pays, c'est-à-dire d'un montant au moins égal à celui des sept années qui avaient précédé 1958.

Quant à l'équilibre du budget, monsieur le ministre de l'économie et des finances, je ne vous infligerai pas la lecture de toutes les déclarations que j'ai citées à son sujet lors de la discussion du projet de loi de finances rectificative, citations que M. le président de la commission des finances avait d'ailleurs trouvées excellentes, d'autant plus excellentes qu'il s'agissait de ses propres déclarations. (Sourires.) C'étaient d'ailleurs aussi celles du Gouvernement.

Vous avez trop souvent opposé l'ordre dans la restauration des finances publiques au désordre précédent. Vous aviez même, à l'époque, condamné cette distinction entre les dépenses figurant « au-dessus de la ligne » et celles qui figurent au-dessous, autrement dit entre les dépenses définitives et les dépenses temporaires.

Or vous avez tout à l'heure opéré à nouveau une telle distinction. Autrement dit, vous nous avez annoncé le retour au déficit, à l'impasse ou au découvert, termes qui étaient définitivement bannis de votre vocabulaire.

Si nous nous en tenons à vos statistiques, le budget de 1966 a été en déficit de 1.960 millions de francs. Quant à celui de 1967, qui a déjà fait l'objet d'un premier collectif dans l'attente du second, il est en déficit de trois milliards au moins, ce qui correspond à l'avance consentie à la sécurité sociale.

A ce propos, je rappelle que les administrateurs de la fédération nationale des organismes de sécurité sociale et ceux des caisses d'allocations familiales ont souligné que ce déficit de trois milliards correspondait exactement à la valeur des transferts indûment opérés du budget général au budget social.

Le budget de 1968, lui, se présentera avec un déficit de huit ou dix milliards, ce qui nous laisse supposer que vous ne nous proposerez pas d'alléger les impôts actuels, notamment l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Pourtant, ici même et sur les bancs de la commission, il avait fait l'objet de sévères critiques et vous aviez pris certains engagements quant à son allègement. Il faut bien observer, en effet, qu'en trois ans le produit de cet impôt a augmenté de 60 p. 100, augmentation qui dépasse très largement celle des revenus.

Par conséquent, il eût été souhaitable d'élever le niveau de la première tranche d'imposition, d'élargir les tranches suivantes, d'améliorer le niveau de la décote, de supprimer la taxe complémentaire, de majorer la déduction de 20 p. 100 accordée aux salariés, travailleurs et retraités.

De ces dispositions, bien entendu, il ne saurait plus être question. On envisage même, probablement, de créer ce que l'on appelait autrefois les recettes de poche, mot qui avait disparu du vocabulaire financier, mais qui reviendra probablement avec l'augmentation du prix du timbre-poste, de la communication téléphonique, du litre d'essence, de la vignette automobile.

Cependant, comme il est douteux que vous puissiez équilibrer le budget avec des impôts en raison de la faiblesse de la conjoncture, vous en revenez à la notion de déficit, à la notion d'impasse, en attendant peut-être de recourir à nouveau aux avances de la Banque de France. N'a-t-on pas entendu murmurer, n'a-t-on pas lu récemment que le plafond de ces avances était ancien et qu'il mériterait d'être actualisé?

Alors, si c'était pour revenir à de telles pratiques, était-il nécessaire de casser le marché mobilier, le marché immobilier et l'expansion française?

En réalité, le plan de stabilisation a procédé d'une analyse imparfaite de la situation. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Vous avez vu le danger de l'inflation dans un développement excessif de la consommation et vous vous êtes attaché à freiner cette consommation. Vous avez réduit les facilités de crédit. Vous avez majoré le coût de ce crédit. Vous avez augmenté le prélèvement fiscal par le jeu de la progressivité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Vous avez bloqué les prix à la vente dans le même moment où les prix de revient ne cessaient de s'accroître, car, déflationniste pour les budgets privés, vous avez été inflationniste pour le budget de l'Etat.

C'est très justement que le président de la commission des finances rappelait tout à l'heure que les dépenses budgétaires s'étaient accrues proportionnellement beaucoup plus que le produit national brut. Il y a là certainement une situation inflationniste.

En réalité, vous avez laissé flotter l'économie à la recherche de son équilibre, alors qu'il eût été nécessaire de la soutenir. Aujourd'hui, vous nous proposez, par des mesures de caractère sectoriel, de la soutenir alors qu'il conviendrait de la relancer.

Cette relance de l'économie, nous la voyons, en ce qui nous concerne, d'abord dans la réduction, par exemple, ne pas dire la suppression, des investissements stériles et dans un transfert des crédits ainsi dégagés vers des investissements productifs. Nous la voyons ensuite dans un allègement fiscal général et enfin dans une relance de la consommation dans le cadre d'un rattrapage nécessaire des rémunérations.

Peut-être nous direz-vous que, par la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, vous avez commencé cet allègement de la fiscalité puisque la perte de recettes résultant de cette réforme sera de l'ordre de trois milliards de francs. Mais vous savez bien que cette somme, à concurrence de la moitié, correspond à des déductions de caractère personnel ou circonstanciel qui ne se répercuteront pas sur les prix et ne bénéficieront pas à la masse des consommateurs.

Vous savez bien, en revanche, que la masse des consommateurs sera atteinte par la taxation des produits de première nécessité, par la taxation à 6 et 12 p. 100 de denrées alimentaires qui précédemment étaient imposées à 2,75 p. 100, par la taxation à 12 p. 100 des consommations d'électricité et de gaz qui ne supportaient auparavant qu'un taux de 10 p. 100 avec une réfaction de 50 et 40 p. 100 respectivement.

Alors, nous affirmons que vous êtes en train de réduire le pouvoir d'achat, comme vous l'avez déjà diminué par le relèvement des tarifs que nous venons de connaître et par les hausses de loyers.

Ce ne sont pas les quelques augmentations accordées aux agents des services publics qui viendront relancer la consommation.

Au 1^{er} mars, vous avez accordé une augmentation de 2 p. 100 qui devait prendre effet le 1^{er} avril; je ne pense d'ailleurs pas que cette mesure ait eu un lien direct avec la date des élections.

Voilà maintenant avancée au 1^{er} septembre et portée à 2,25 p. 100 l'augmentation de 2 p. 100 qui devait intervenir le 1^{er} octobre. Ainsi, l'agent des services publics, qui gagne 800 francs par mois, bénéficiera d'une augmentation supplémentaire d. 1,88 franc. Ce n'est pas là non plus une relance de la consommation.

Monsieur le ministre, vous êtes à un tournant de votre politique. Ou bien vous vous limitez, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, à des mesures sectorielles, à des mesures de circonstance, ou bien vous essayez, par un impact psychologique — car c'est avant tout affaire de psychologie que de technique — de ranimer l'activité.

Cette animation, nous la voyons, pour notre part, dans l'allègement fiscal et dans l'augmentation du pouvoir d'achat de tous les travailleurs, qu'ils appartiennent à l'industrie, à la fonction publique ou à l'agriculture.

Certes, cette politique peut comporter certains risques, mais ils ne sont pas plus grands que ceux que nous connaissons actuellement. En effet, dans l'augmentation des investissements nous trouverons une augmentation de la productivité qui fera échec à la hausse des prix et dans l'augmentation de la consommation nous puiserons précisément ces recettes supplémentaires qui permettront un meilleur équilibre aussi bien du budget général que du budget social.

Ce à quoi nous vous convions, c'est une politique résolument tournée vers l'expansion. *(Applaudissements prolongés sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et sur de nombreux bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Lemaire. *(Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)*

M. Maurice Lemaire. Messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est un fait que dans tous les pays, gouvernements et responsables de l'économie cherchent les voies et moyens d'assurer l'expansion économique, condition nécessaire de tous les autres développements dans le domaine de l'humain et du social.

C'est encore un fait que le fondement de l'expansion est en rapport direct avec la productivité globale et chacun est d'accord sur ce postulat. Mais c'est un fait non moins universel que, dès le postulat reconnu, les conséquences qu'on en tire tiennent davantage à la subjectivité des réflexes qu'à l'objectivité des causes. Encore faut-il connaître les données exactes et en faire une analyse précise.

C'est dans ce but qu'en tant que président de la commission de la production et des échanges j'ai fait dernièrement, sous forme d'un rapport d'information, une communication à nos collègues sur la situation économique faisant mention d'un certain nombre de documents statistiques.

J'insiste sur le fait que les chiffres mentionnés ne viennent pas de moi, ce sont des chiffres officiels. Aussi me permettrai-je de faire observer, au début de mon propos, à notre collègue M. Maroselli qu'il a donné, lors de la discussion sur la troisième motion de censure, une interprétation de ma communication qui n'en reflétait pas toujours le sens, du moins celui que je croyais lui avoir donné.

Je n'insisterai pas davantage et j'en viens à mon propre développement.

Chacun sait que notre effort d'investissement, malgré la reprise de l'autofinancement, est plus faible que dans certains pays concurrents, notamment l'Allemagne. C'est vrai aussi que l'accroissement annuel des investissements productifs dans le secteur privé qui avait atteint 14,8 p. 100 en 1961 a marqué un certain fléchissement depuis cette date malgré quelques remontées passagères.

Ainsi nous avons pris quelque retard. Les raisons en sont diverses. La cause principale réside dans la faiblesse de nos marges bénéficiaires, du moins celles de nos entreprises et, dans cette perspective, le redressement ne paraît pas encore perceptible, en tout cas dans plusieurs secteurs industriels importants.

En effet, d'une façon globale, en 1966, d'après les comptes prévisionnels de la nation, la masse de salaires, les cotisations sociales et les autres charges d'exploitation, y compris les impôts locaux, ont augmenté plus rapidement que la production intérieure brute.

D'autre part, des disparités existent dans nombre de domaines entre la France et ses partenaires surtout européens. En ce qui concerne les charges sociales, la commission Hallstein n'a-t-elle pas attiré l'attention des gouvernements de la Communauté sur ce point, en janvier dernier, en déclarant que l'harmonisation des

systèmes sociaux est de tous les problèmes communautaires celui que les Etats membres doivent résoudre dans le plus bref délai. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ferait de cet ajustement une nécessité encore plus impérieuse.

Des disparités apparaissent encore dans les charges salariales d'ailleurs essentiellement variables d'un secteur industriel à un autre, surtout dans les charges fiscales. Enfin, une certaine faiblesse est à signaler dans les possibilités d'accès au marché financier et tout à l'heure, monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous avez évoqué ce problème pour dire que vous étiez disposé à en améliorer les solutions.

Ainsi, il y a là un ensemble de constatations fondées sur quantité de faits et de données. Mais, pour leur interprétation, chacun puise à l'envi dans ces données d'une complexité parfois inextricable et le plus clair du résultat c'est que chaque citoyen, chaque groupe, chaque industrie en tire les conclusions les plus diverses, quelquefois les plus opposées, avec la plus apparente bonne foi.

En voulez-vous un exemple? C'est le débat, à la télévision, vendredi dernier, où le dialogue confrontait M. Jeanneney, ministre des affaires sociales, avec les représentants syndicaux sur les remèdes à apporter au déséquilibre budgétaire de notre sécurité sociale.

Situation dramatique, pourtant, puisque M. Jeanneney situait le prochain déficit probable annuel à plus de 6 milliards de francs. Cela n'a nullement empêché l'un des représentants syndicaux de déclarer, en conclusion, qu'il n'admettrait ni augmentation des cotisations ni réduction des prestations. C'est au ministre sans doute qu'il appartient de découvrir à lui seul le remède miracle.

Il en est de même dans nombre de secteurs. Chaque individu, chaque groupe pense que le voisin est mieux placé que lui pour faire l'effort, à moins que la collectivité nationale ne s'en charge. Faire appel à la collectivité, c'est en effet plus simple et c'est parfaitement anonyme. Mais la collectivité, c'est à la base l'effort de chacun pour la part qui lui revient et si chacun ne se sent solidaire de l'ensemble, nul doute que notre situation ne finisse par devenir très grave.

C'est à chaque citoyen qu'il appartient, en effet, à sa place, de lutter pour la productivité de l'ensemble. C'est une dynamique de l'action qui doit pénétrer à la fois les pouvoirs publics, l'administration, les grandes entreprises nationalisées aussi bien que toute l'économie privée, l'industrie, le commerce et les professions libérales.

Ainsi, l'ensemble de notre économie pourrait tendre au maximum de souplesse et d'efficacité grâce à une répartition « optimale » entre les secteurs productifs, non seulement des capitaux disponibles mais aussi des forces au travail.

C'est dans ce domaine des forces au travail que je voudrais surtout situer mon propos et traiter d'un élément capital pour notre comportement économique et social. J'y ai déjà fait référence ici même, lors de la discussion de la loi sur les pouvoirs spéciaux.

En effet, notre pays souffre d'un énorme handicap : c'est chez nous — et nous sommes loin devant nos principaux partenaires en ce domaine — que le rapport entre l'emploi global et la population totale est le plus faible. Il y a environ 27 millions d'emplois en Allemagne fédérale pour 60 millions d'habitants, 25.700.000 en Grande-Bretagne pour 55 millions d'habitants et 20 millions seulement en France pour 50 millions d'habitants.

Ainsi, si nous étions au niveau de la Grande-Bretagne, nous aurions 23 millions d'emplois, soit 3 millions de plus qu'à l'heure actuelle.

Si l'on considère le seul secteur de l'industrie, on s'aperçoit que nous sommes encore plus mal placés : l'évolution, au cours de ces dernières années, ne nous a pas été favorable. Depuis 1950, l'augmentation du nombre d'emplois a été de 4 p. 100 en France, mais elle a été de 21 p. 100 en Italie, de 20 p. 100 aux U. S. A., de 17 p. 100 aux Pays-Bas, de 14 p. 100 en Belgique, de 13 p. 100 en Allemagne fédérale et de 11 p. 100 en Grande-Bretagne.

Sans doute cette situation s'explique-t-elle, pour une part importante, par l'allure de notre démographie. C'est la France qui connaissait, jusqu'en 1945, le taux d'accroissement de population le plus bas et c'est elle qui a subi les pertes les plus lourdes pendant la guerre de 1914-1918, avec toutes ses répercussions à long terme sur les taux de natalité.

Certes, l'Allemagne fédérale, elle aussi, a subi de lourdes pertes, mais au départ le taux de natalité y était plus élevé. En outre, elle a recueilli, depuis 1945, un apport constant de population active en provenance de l'Allemagne de l'Est.

Si nous constatons, depuis vingt ans, un renouveau de notre natalité, l'effet de l'entrée des jeunes générations d'après 1945 dans l'activité économique commence seulement à se faire sentir.

Mais cette explication par la démographie est insuffisante.

Le pourcentage des jeunes et des adultes de 15 à 64 ans dans la population totale atteint, d'après les dernières statistiques disponibles : 62,5 p. 100 en France, 64,8 p. 100 en Grande-Bretagne, 66,1 p. 100 en Allemagne fédérale.

A supposer que la proportion de population en activité soit la même en France que dans chacun de ces deux pays, la France accuserait de ce fait une différence en moins d'environ 1.200.000 emplois par rapport à l'Allemagne fédérale, et de 1.100.000 emplois par rapport à la Grande-Bretagne. C'est dire qu'il nous manque encore la justification d'environ 2 millions d'hommes et de femmes actives en moins.

Il y a donc d'autres causes que la démographie à la faiblesse du volume de l'emploi chez nous. Il faut incriminer les régimes de retraites, le travail des femmes, les différences structurelles entre industries privées et industries nationalisées, ou encore entre le commerce et l'agriculture.

D'où la nécessité urgente — et j'insiste, monsieur le ministre, sur cette demande que j'adresse aujourd'hui au Gouvernement — de faire procéder à une étude complète de cette importante question afin de clarifier maints débats où sont confrontés les responsables gouvernementaux, patronaux et syndicaux. Cette étude permettrait, en tout cas, monsieur le ministre, d'ajouter un élément important à ceux que vous avez énumérés tout à l'heure pour l'établissement d'une politique à long terme.

Quoi qu'il en soit, le handicap que je viens de décrire existe. Il doit être présent à tous les esprits. Si nous voulons être compétitifs, il faut, en conséquence, promouvoir une évolution de la productivité globale beaucoup plus rapide chez nous que chez nos partenaires européens ou mondiaux, en somme, la productivité de l'homme pour tout et pour tous.

C'est là un état d'esprit dont les facteurs déterminants sont l'information et la compréhension mutuelle en multipliant les contacts entre responsables, entre patronat et syndicats, entre chefs d'entreprise et représentations ouvrières.

Chacun doit connaître toutes les possibilités d'une expansion concertée dans le cadre des contraintes financières, techniques et sociales. Il est certain que cet entraînement collectif permettra de réaliser des progrès impressionnants.

Nul doute cependant qu'il soit nécessaire de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre, qu'il s'agisse de mobilité professionnelle ou exceptionnellement de mobilité géographique, et de favoriser aussi la mobilité des entreprises toutes les fois qu'elle est techniquement nécessaire et possible, comme c'est souvent le cas.

Que l'on songe, par exemple, aux centaines d'entreprises de la région parisienne travaillant dans des locaux exigus, étouffant sous le poids des réglementations applicables à cette région qui leur mesurent l'espace et freinent leur développement.

Or si quelques grandes entreprises et leurs sous-traitants ont une prédilection, en grande partie injustifiée, pour la capitale, nombreuses sont celles parmi les autres qui accepteraient de s'établir en province pour pouvoir s'agrandir ou se desserrer et recouvrer en tout cas une santé qui tend à s'étioler.

Si ce mouvement centrifuge se ralentit aujourd'hui contre toute logique, c'est qu'il bute contre divers obstacles : insuffisance, par exemple, des équipements téléphoniques, volant beaucoup trop faible, dans la région d'accueil, de professionnels compétents dans la technique importée — insuffisance qui pourrait être compensée par le déplacement, au moins temporaire, de cadres qualifiés moyennant une indemnité différentielle. Il est facile de démontrer qu'une telle indemnité, loin d'être une charge, serait plus efficace que bien des exonérations coûteuses pour les collectivités locales.

Insuffisance enfin des incitations. L'entreprise, trop faiblement aidée, procède à des investissements étiés ; elle part d'une dimension insuffisante pour « décoller » et remplir sur le lieu d'implantation ce rôle si éminemment utile de rénovation du climat économique et social.

Nos voisins belges et néerlandais ont particulièrement accusé cet aspect de l'aide à la décentralisation. Le budget belge finance 25 p. 100 des investissements opérés dans les régions en dépression qui concernent 40 p. 100 du territoire national belge et le budget néerlandais va jusqu'à 35 p. 100 des mêmes investissements.

Qu'en est-il en France ? Tous comptes faits, les aides par rapport aux investissements varient en général de 4 à 21 p. 100 suivant les zones. Récemment toutefois, la délégation à l'aménagement du territoire a décidé que les aides aux entreprises se décentralisant dans la zone de Brest atteindront 40 p. 100 des investissements. C'est là une expérience qui mérite d'être suivie de près et étendue à d'autres points.

Dans cette perspective, l'attention doit être spécialement attirée sur l'ensemble de nos régions rurales à petite et moyenne agriculture qui souffrent d'un exode croissant de la jeunesse. Notre agriculture, nous l'avons déjà précisé, est en progrès et elle doit continuer à aller vigoureusement de l'avant dans les deux domaines de la production et de la productivité.

Mais nous avons encore aujourd'hui 18 p. 100 de notre main-d'œuvre employée dans l'agriculture alors que l'Allemagne fédérale en a 11 p. 100, les Etats-Unis 6 p. 100, la Grande-Bretagne 4 p. 100. En revanche, l'Espagne en a 23 p. 100, l'U. R. S. S. 38 p. 100, le Portugal 43 p. 100, la Grèce 54 p. 100 et la Turquie 78 p. 100.

Il apparaît donc qu'une forte proportion d'agriculteurs n'est pas en soi un signe de développement économique rapide. C'est un fait qu'une plus grande proportion d'emplois dans l'industrie est de meilleur augure.

C'est pourquoi, en dépit de la montée en flèche de notre indice de production agricole par personne active, passant de 100 en 1949 à 250 en 1965, alors que dans le même temps l'indice de l'industrie ne montait qu'à 195, il nous faut progresser encore plus vite dans les divers domaines de l'agrandissement des exploitations, de l'amélioration des équipements et du financement des investissements agricoles.

On entend souvent dire qu'il faut sauver la petite exploitation. Le sentiment est louable, mais l'intérêt, c'est de sauver l'agriculture en sauvant les agriculteurs et leurs enfants. C'est là encore la politique de l'homme.

Limitier et enrayer l'appel des villes, surtout des grandes villes, c'est l'une des vertus majeures de la décentralisation. Implanter des usines à la campagne, ce n'est pas aller à contre-courant de la réalité financière et économique et, en conséquence, sociale ; c'est, au contraire, obéir aux impératifs d'aujourd'hui et surtout à ceux de demain.

La démonstration en a déjà été faite. L'implantation à la campagne d'unités employant de 100 à 500 personnes s'est révélée parfaitement viable, et c'est la condition première d'un véritable équilibre urbain-rural.

L'heure est particulièrement propice au début de l'irruption dans la vie active des nombreuses générations d'après 1945. Fin 1970, il y aura 1.400.000 jeunes Français et Françaises de plus, aptes à exercer une activité. Si tous les jeunes agriculteurs et les ruraux doivent se ruier vers les grandes villes, que de complications en perspective ! Pour le seul logement, cela postule la construction de 350.000 habitations supplémentaires et l'abandon concomitant de logements habitables qui pourraient être améliorés.

Mais, nous y insistons encore, la construction d'unités industrielles à la campagne exige des incitations valables et non des contre-incitations, comme cela se traduit en fait assez souvent. Il est en conséquence nécessaire, dans les régions rurales les plus concernées et dans certaines zones industrielles en perte de vitesse comme celles du textile, d'intensifier le régime des aides défini par les décrets du 21 mai 1964 et les textes subséquents et, pourquoi pas ? élaborer un plan du textile, par analogie à ce qui a été fait pour la sidérurgie.

En ce qui concerne les aides, il y a lieu de modifier le régime actuel qui met souvent l'industrie dans l'impossibilité de respecter les délais impartis pour réaliser son programme. L'Etat limite alors ou retire le concours prévu au départ et c'est miracle si l'entreprise survit.

Les collectivités locales restent alors seules à supporter les sacrifices qu'elles ont consentis pour ranimer en leur sein des espoirs de conversion qui s'évanouissent.

Je n'entrerai pas dans les détails. L'impératif, je le répète, consiste à donner des incitations non seulement pour les entreprises, mais pour les quelques salariés indispensables au démarrage d'une usine à décentraliser ou à implanter en milieu neuf, et à décider quelques autres mesures d'ordre fiscal.

Il y a une nécessité urgente et inéluctable d'accroître notre productivité plus rapidement que celle de nos voisins en raison de l'énorme handicap — que j'ai décrit — de la faiblesse de notre taux global de l'emploi par rapport à notre population totale et il y a intérêt vital de réanimer des zones en état de sous-développement ou en perte de vitesse.

Ce sont là, mes chers collègues, nous en avons pleinement conscience, deux facteurs essentiels pour notre avenir économique et social. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Fajon. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Etienne Fajon. Mesdames, messieurs, l'évolution de la situation économique, si l'on en juge d'après les déclarations actuelles du Gouvernement, est très différente de ce que pouvait en penser, il y a quelques mois, quiconque ajoutait foi aux discours électoraux des représentants de la « V^e République ». (Très bien ! Très bien, sur les bancs du groupe communiste.)

Le refrain d'alors, qui était « Tout va très bien », est aujourd'hui abandonné.

Le groupe communiste estime au surplus que les perspectives sont encore moins brillantes que ne l'affirme M. le ministre de l'économie et des finances. En fait, le bilan de votre politique économique est négatif et la situation est préoccupante. Deux problèmes retiennent notre attention à cet égard.

Le premier est celui du chômage.

Il ressort de la statistique officielle du ministère des affaires sociales que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites est passé de 143.100 à 191.000 entre le 1^{er} juin 1966 et le 1^{er} juin 1967, soit une augmentation de 33 p. 100.

Il est admis communément que pour dix demandes non satisfaites enregistrées il faut compter neuf à dix autres personnes, notamment des femmes et surtout des jeunes, qui cherchent aussi du travail sans être inscrites dans les bureaux de main-d'œuvre. On peut donc évaluer actuellement à 370.000, au bas mot, le nombre des chômeurs dans notre pays.

Plus inquiétant encore est le fait que le rythme d'extension du chômage a tendance à s'accélérer. Le nombre des sans-travail a augmenté de 5,5 p. 100 dans la période de quatre mois allant de juin à octobre 1966, de 8 p. 100 au cours des quatre mois suivants et de 17 p. 100 entre le 1^{er} février et le 1^{er} juin 1967.

Au 1^{er} mai dernier, les cadres techniques et les personnels qualifiés représentaient ensemble plus du tiers des demandes d'emploi non satisfaites. Les chiffres fournis par le ministère des affaires sociales apportent donc un démenti formel à la thèse gouvernementale et patronale selon laquelle une partie des salariés se trouverait sans travail surtout par manque de qualification.

Pour la première fois depuis plus de vingt ans — et ce en dépit d'un accroissement sensible de la population — les effectifs des travailleurs occupés dans l'industrie et le commerce stagnent et enregistrent même, semble-t-il, une légère régression.

Du reste, nombre de ces travailleurs occupés subissent une amputation de leur paie du fait des réductions d'horaire, autrement dit, du chômage partiel.

L'étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques, intitulée : *Situation et perspectives de l'économie française en avril 1967*, reconnaît que « l'évolution de la durée du travail et des effectifs occupés et la croissance modérée des taux de rémunération, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, se sont traduites par un ralentissement de la croissance de la masse salariale au cours du deuxième semestre 1966 ».

Or, sur les salaires ainsi comprimés, votre Gouvernement, qui prétend se réclamer du progrès social, opère des ponctions successives. Vous venez de le faire en décrétant des majorations de prix et de tarifs singulièrement lourdes : 60 p. 100 de hausse sur le ticket de métro, 5 à 6 p. 100 sur les tarifs de l'électricité, 5 à 12 p. 100 en juillet sur les loyers de deux millions de logements anciens, 10 p. 100 sur le loyer des chambres d'hôtel, et j'en passe. Vous vous préparez à continuer avec les ordonnances en préparation contre la sécurité sociale, dont il se confirme qu'elles viseront à la fois à augmenter les cotisations et à réduire les prestations.

Le deuxième problème qui nous préoccupe est celui de la production industrielle.

D'après les indices de l'I. N. S. E. E., cette production est caractérisée depuis le début de l'année par la stagnation, et même par l'amorce d'un recul.

Il ressort de la note de conjoncture établie au 6 juin par cet institut que le phénomène affecte principalement la production des biens de consommation :

« A l'exception de l'automobile, où la production a encore augmenté — dit cette note — les industries produisant les biens de consommation ont vu leur production diminuer sensiblement. Les stocks sont toujours à un niveau élevé. Les carnets, déjà peu fournis, ont connu une nouvelle diminution.

« Au cours des prochains mois, la baisse de la production devrait atteindre l'automobile, où les carnets sont maintenant peu garnis, et s'accroître dans l'habillement. Elle ne devrait pas s'aggraver ailleurs. »

En ce qui concerne les biens d'équipement, la même note indique ceci : « L'augmentation de la production a été jugée de plus en plus lente depuis le début de l'année. Elle semble maintenant avoir cessé ».

Parallèlement, s'accroît une tendance au déséquilibre de notre commerce extérieur. Pour ce qui est des échanges avec les pays hors zone franc, on constate que nos exportations, qui couvraient 96,3 p. 100 des importations au premier trimestre 1966, n'en couvrent plus que 87,8 p. 100 pour la période de mars, avril et mai 1967.

Si l'on considère l'ensemble du commerce extérieur, on note que le taux de couverture des importations, calculé sur les douze derniers mois, est déjà descendu à 89,8 p. 100 en avril, alors que l'indicateur d'alerte du V^e Plan doit fonctionner quand ce taux descend au-dessous de 90 p. 100 pendant trois mois consécutifs.

Dès lors, il était imprudent de prendre pour argent comptant les prévisions du rapport sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques qui nous a été présenté à la mi-juin par MM. Pompidou, Debré et Boulin.

Ce rapport estimait que la production intérieure brute augmenterait en 1967 de 4,7 p. 100 par rapport à 1966. Or, dans son discours d'aujourd'hui, M. Debré a rétrogradé, en espérant que le taux d'augmentation de la production intérieure brute ne serait pas inférieur à 4,5 p. 1000.

Nous ne sommes pas les seuls à douter qu'il puisse en être ainsi.

Quelles sont donc les causes des difficultés que rencontre l'économie nationale ?

Si l'on en croit le Gouvernement, ces difficultés seraient dues pour l'essentiel à la réduction de l'activité en Allemagne occidentale et dans la plupart des autres pays du Marché commun avec lesquels la France réalise maintenant la moitié de ses échanges hors zone franc.

Nous aurions beau jeu de rappeler à ce sujet les prophéties des protagonistes du Marché commun. Ils avaient annoncé que celui-ci allait faire disparaître les contradictions du capitalisme et favoriser l'expansion au profit de tous.

Aujourd'hui, huit ans après son entrée en vigueur, nous constatons que le Marché commun, dominé par les monopoles, aboutit, de l'aveu même du Gouvernement, à la stagnation de la production et à l'extension du chômage, cependant que, dans chaque pays adhérent comme en France, le grand patronat tire prétexte de la concurrence et des impératifs de la compétitivité pour repousser les revendications des travailleurs et pour justifier les licenciements. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Cela dit, il va de soi que tout le mal ne vient pas de là. Il y a un autre aspect majeur de la situation économique sur lequel le Gouvernement est plus discret : le développement insuffisant du marché intérieur.

Actuellement, je le rappelais à l'instant, c'est d'abord la production des biens de consommation qui connaît le marasme. Or, il suffit d'analyser le V^e Plan pour constater qu'un de ses objectifs principaux est de limiter sévèrement les revenus des travailleurs, la consommation populaire et les équipements sociaux.

Le rapport technique sur le V^e Plan, qui vient de paraître le mois dernier dans la revue *Etudes et conjonctures*, contient à ce sujet des chiffres significatifs. Il indique, par exemple, que le taux de croissance annuelle de la consommation globale des ménages, qui s'établissait à 5,2 p. 100 de 1960 à 1965, est ramené à une prévision de 4,5 p. 100 pour les années 1965 à 1970.

Les prévisions du Plan marquent une baisse encore plus sensible pour le taux de croissance des investissements des collectivités locales, qui passe de 9,7 p. 100 à 5,4 p. 100, et pour celui des investissements en logements, qui tombe de 10,6 p. 100 à 2,7 pour 100.

En revanche, ce rapport prévoit que la consommation militaire s'accroîtra annuellement de 8,3 p. 100, au lieu de 6,8 p. 100 dans les cinq années précédentes.

D'ailleurs, les salariés n'ont pas besoin de consulter les rapports techniques pour savoir de quoi il retourne ; leur propre expérience est assez instructive.

Au fil des années, vous leur avez répété qu'ils seraient les bénéficiaires de l'accroissement de la production. Or, de 1957 à 1966 la production industrielle a bien augmenté de 60 p. 100. Mais les travailleurs ont été frustrés des résultats du progrès scientifique et technique.

Si le salaire nominal a augmenté, son pouvoir d'achat a régressé en général et il serait encore plus bas sans les luttes revendicatives qui ont marqué cette décennie.

Quatre millions de salariés gagnent moins de 600 francs par mois. Et voici maintenant que le sous-emploi et le développement d'un certain chômage, provoqués par votre politique, pèsent sur le marché du travail contre les augmentations de salaires.

En même temps que vous vous ingéniez à limiter au plus juste la consommation des masses populaires et les réalisations sociales, vous avez étendu, c'est un fait, les privilèges des grandes sociétés capitalistes. Sous prétexte d'encourager les investissements productifs, vous leur accordez des avantages fiscaux, des tarifs préférentiels, des cadeaux de toute nature.

Si votre but était vraiment de stimuler ainsi les investissements, vous devez convenir qu'il n'a pas été atteint, puisque les industries de biens d'équipement, elles aussi, ont cessé de progresser et que l'économie française prend du retard.

A la vérité, ce n'est pas la compétence du Gouvernement que nous mettons en cause, mais la nature et l'orientation de sa politique. Vous êtes préoccupés de satisfaire avant tout les appétits insatiables des banques d'affaires et des trusts. Vous concevez les concentrations industrielles dans l'intérêt de ces sociétés, si bien qu'elles s'accompagnent toujours de compressions d'effectifs, de licenciements et de déclassements. Vous êtes tout autant « allergiques » aux revendications des travailleurs qu'à la moindre baisse des profits de ceux qui les exploitent. Votre action est caractéristique d'un système économique et politique dominé par les monopoles capitalistes.

Voilà pourquoi nous la combattons !

Je consacrerai les dernières minutes de mon intervention à l'énoncé des principes qui devraient inspirer, selon nous, la politique économique et financière.

Nous nous appuyons sur la conviction simple et forte qu'à notre époque l'essor des techniques, source d'une productivité croissante du travail, permet d'assurer à la fois l'expansion de l'économie et le relèvement du niveau de vie de la population, mais à la condition expresse que les grandes féodalités financières cessent de dominer l'Etat et d'accaparer les principales richesses du pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

C'est en vue de créer les moyens d'une politique économique de progrès que le parti communiste préconise trois grandes réformes inséparables.

La première a trait à la nationalisation des banques d'affaires et à la nationalisation progressive des grands monopoles industriels, assorties de la participation des travailleurs et de leurs organisations syndicales à la gestion.

La deuxième concerne l'abandon du V^e Plan — qui tend à organiser le chômage — et l'élaboration démocratique d'un plan de développement économique et social visant à garantir le plein emploi et à assurer la progression rapide des secteurs principaux de la production.

La troisième est la réforme démocratique de la fiscalité.

Sur ce dernier point, nous constatons que le produit de l'impôt sur les sociétés représente en France, d'après les prévisions du budget de 1967, un peu plus de 7 p. 100 des recettes fiscales contre 31 p. 100 dans le budget fédéral des Etats-Unis, par exemple. Il importe donc d'augmenter les impôts demandés aux privilégiés et, en contrepartie, de relever l'abattement à la base pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de réduire les taxes sur les produits de grande consommation.

De telles réformes, complétées par des économies massives sur les dépenses improductives, comme celles de la force de frappe, contribueraient à dégager les ressources indispensables au financement prioritaire des investissements d'intérêt général, notamment dans les domaines du logement, de l'école, de la recherche scientifique et de l'équipement sanitaire, tandis que l'augmentation de la productivité s'accompagnerait normalement du relèvement des salaires réels, de la réduction de la durée du travail et de l'abaissement de l'âge de la retraite.

Le Gouvernement prétend qu'il n'est pas possible de satisfaire ces revendications sans relancer l'inflation. Nous disons que c'est inexact. Les travailleurs sont plus que personne hostiles à l'inflation parce qu'ils en sont les premières victimes. Ils ne demandent en aucune façon que la France vive au-dessus de ses moyens. Ils exigent seulement que les richesses créées par leur travail soient employées autrement qu'elles ne le sont, qu'elles servent à la modernisation de l'économie et à l'amélioration des conditions de vie et de culture de la nation laborieuse, au lieu d'enrichir, comme c'est le cas aujourd'hui, une minorité infime et parasitaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Naturellement, nous n'avons pas la naïveté de croire que la politique économique et sociale dont j'ai esquissé les idées directrices soit possible sous le gouvernement actuel. L'instauration du régime de pouvoir personnel en 1958 répondait au contraire aux exigences de la politique des monopoles. Nous pensons seulement que les travailleurs sont capables, à condition de s'unir et de lutter ensemble, de faire échec aux mesures réactionnaires que vous préparez à la faveur des pleins pouvoirs, la plus grave

étant à nos yeux celle qui tend au démantèlement de la sécurité sociale. Nous croyons que l'action revendicative peut faire reculer sur tel ou tel point concret le gouvernement et les forces sociales qu'il représente. C'est pourquoi nous apportons à cette action un soutien sans réserve.

Mais nous le faisons sans dissimuler qu'une véritable politique d'expansion économique et de progrès social suppose qu'on en finisse avec le régime actuel de pouvoir personnel et que l'on établisse une démocratie authentique, étape sur la voie du socialisme. Y parvenir par l'union de toutes les forces ouvrières et progressives, par une entente durable de tous les partis de gauche, tel est et tel demeurera l'objectif principal du parti communiste français. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Valentin. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. Jean Valentin. Monsieur le président, monsieur le ministre, des chers collègues, il est d'usage, dans les débats de politique économique et financière, d'agiter beaucoup de chiffres. Mais il faut bien constater que les statisticiens — sinon les statisticiens — sont rarement d'accord, de telle sorte que les chiffres viennent à l'appui de thèses divergentes et n'ajoutent guère à la clarté des discussions. On l'a vu au cours de la récente campagne électorale où les adversaires se sont appuyés tantôt sur les statistiques nationales, tantôt sur celles de la Communauté économique européenne, tantôt sur celles de l'O. C. D. E., pour arriver à des interprétations radicalement opposées.

Il faut donc utiliser les statistiques avec une certaine prudence et les considérer comme des ordres de grandeur susceptibles de donner du corps à la simple constatation des réalités. Or, quelles sont les réalités que l'on peut présentement observer en France ?

La première touche à l'allure déficitaire que prend notre balance commerciale avec l'étranger. Celle-ci n'a enregistré que de très faibles excédents en 1963, 1964 et 1965. Mais un déficit sensible est intervenu en 1966, de l'ordre de 3 milliards de francs. Ce déficit est en nette voie d'aggravation : les quatre premiers mois de cette année totalisent déjà un déficit de 2 milliards 300 millions de francs. Cela veut dire qu'à moins d'un redressement quasi miraculeux dans l'état actuel de l'économie nationale et de la conjoncture internationale, le déficit va s'accroître, de façon exponentielle.

Cela retentit déjà sur l'état de nos réserves en or et en devises convertibles. En effet, nos rentrées qui ont oscillé entre 3 milliards 200 millions de francs et 4 milliards 700 millions de francs entre 1963 et 1965 — ce dont le Gouvernement s'est félicité à grand bruit — sont tombées à moins de 2 milliards en 1966 et sont proches de zéro pour les quatre mois qui viennent de s'écouler.

Encore cette situation, qui reste légèrement excédentaire, est-elle due à la compensation provisoire qui est apportée par notre balance des services et des opérations gouvernementales, c'est-à-dire des investissements étrangers en France. Mais ces deux dernières balances sont elles-mêmes en nette régression, de telle sorte que l'on peut se demander ce qu'il adviendra de nos réserves avant la fin de l'année.

La deuxième constatation touche à l'évolution des prix de détail. La hausse des prix, en 1958, revêtait un caractère inquiétant. A la suite de l'assainissement monétaire et financier opéré à la fin de 1958, le Gouvernement avait desserré la réglementation des prix, plaçant ceux-ci sous une sorte de liberté surveillée. Comme aucun assainissement économique en profondeur n'est intervenu depuis, les hausses de prix entre 1959 et 1962 ont traduit, de façon plus ou moins fidèle, le mouvement inflationniste auquel le Gouvernement n'a pas su mettre fin.

Cette hausse, qui a été de 6,1 p. 100 en 1959, est tombée à 3,5 p. 100 en 1960, du fait des contrepressions exercées par une relative libération des échanges, pour remonter à 3,9 p. 100 en 1961, à 4,6 p. 100 en 1962 et à 6 p. 100 en 1963.

Dans la mesure où ces taux sont exacts — et l'on peut, encore une fois, formuler des réserves à ce sujet — force est de constater que la dévaluation de 1958, fixée à 17,5 p. 100, mettant le franc au-dessous de sa valeur réelle, avec l'accord de nos partenaires, afin d'accorder un répit pour effectuer la réforme économique qui devait accompagner la réforme monétaire, était annulée par une hausse de 17 p. 100 du niveau général des prix intervenue en quatre années. Evidemment, le rajustement monétaire était impuissant en soi contre des causes persistantes d'inflation qui minent le corps économique français.

Devant une telle situation, quelle a été la réaction du Gouvernement ? En 1963, il s'est purement et simplement borné à revenir à une réglementation, voire à un blocage des prix qui ne s'est guère assoupli, en dépit des contrats de programme qui

ont été passés avec les secteurs professionnels. En d'autres termes, le Gouvernement s'est borné à mettre en place un appareil technique de refoulement d'inflation, très improprement désigné sous les termes de « plan de stabilisation ».

L'élévation du niveau général des prix n'en a pas été stoppée pour autant, mais simplement freinée. On a enregistré des taux de 2,1 p. 100 en 1964, de 2,8 p. 100 en 1965, de 2,7 p. 100 en 1966. Qu'en sera-t-il en 1967 ?

En conséquence, pour les trois années écoulées, c'est probablement une hausse de 15 p. 100 qui apparaîtra quand les comptes seront faits. Le problème d'une nouvelle dévaluation du franc est donc posé, avec toutes les conséquences que cela implique sur le plan de la politique intérieure et de nos relations extérieures.

La troisième constatation, c'est la diminution du taux de croissance, avec ses corollaires, le sous-investissement et le sous-emploi. Il est évident que cette situation provoque une inquiétude généralisée, aussi bien du côté des entreprises françaises qui s'éloignent de plus en plus des conditions normales et saines exigées par la compétition internationale, que du côté des travailleurs dont les perspectives d'emploi et de revenus sont pour le moins incertaines.

Relancer l'expansion économique, assurer le plein emploi est un devoir urgent, une exigence permanente. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Il faut noter aussi le rendement extrêmement médiocre des entreprises publiques, alors qu'elles contrôlent 34 p. 100 de la distribution du pétrole, 90, p. 100 des transports aériens, 60 p. 100 de la production des engrais, 36 p. 100 de la construction automobile, 40 p. 100 des primes d'assurances, 100 p. 100 de la production d'électricité, du charbon et du transport ferroviaire.

Le Gouvernement est lui-même fort conscient des conséquences qu'implique une telle situation, mais il se dépense en paroles rassurantes, reprises avec des nuances significatives par la commission des comptes et budgets économiques de la nation, qui s'est réunie les 24 et 25 mai 1967 et qui a défini en termes mesurés les principales hypothèses pour 1967 : on y parlait, en effet, d'un taux de croissance un peu moins élevé que celui de l'an dernier ; on avait le fléchissement des exportations, le progrès un peu moins rapide de certains éléments de la demande intérieure ; on faisait état d'une légère reprise en matière de construction, de l'accroissement plus modéré de la production intérieure brute.

On peut affirmer que toutes ces appréciations devraient être interprétées comme des avertissements (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.) car la situation devient chaque jour plus grave.

M. Debré nous a annoncé un rythme d'expansion réduit à 4 p. 100. La même observation peut être faite pour le détraquement de nos échanges extérieurs qui, selon le Gouvernement, provient des difficultés économiques de l'Allemagne, laquelle se trouve largement en tête de nos clients, depuis quelques années du reste.

Quant à l'élévation du niveau général des prix, M. Debré fait remarquer que les Etats-Unis et l'Allemagne connaissent des hausses du même ordre. On se borne donc à attendre le redressement économique des affaires allemandes, semble-t-il, pour voir reprendre le cours des affaires françaises. On spéculer sur des hausses parallèles des prix intérieurs pour annuler les effets de l'inflation française.

Il est regrettable de devoir observer que le raisonnement est franchement spécieux. La position excédentaire ou déficitaire d'une balance commerciale tient essentiellement au caractère compétitif des produits de l'économie nationale.

Les difficultés de l'Allemagne ne l'empêchent d'ailleurs nullement de conquérir d'importants marchés à l'étranger, notamment dans les pays de l'Est européen. On peut, au train où nous allons, se demander ce qu'il adviendra de nos exportations vers l'Allemagne quand le cycle de réadaptation de l'économie allemande aux nouveaux facteurs de la concurrence mondiale sera terminé.

Par ailleurs, on ne voit pas pourquoi l'économie française, au moment où précisément les facteurs précités de concurrence mondiale se mettent en place, s'en tiendrait essentiellement à l'Allemagne pour rééquilibrer sa balance commerciale. Les échanges commerciaux sont multilatéraux et un pays doit compter, pour l'élévation de son niveau de vie, avec le vaste champ que la compétition internationale met à sa disposition, à condition que son économie soit apte à cette compétition. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Quant aux spéculations — fort arbitraires — que l'on fait s'agissant de hausses parallèles des prix chez nos compétiteurs, il convient de les ramener à l'observation des réalités. En effet,

les Etats-Unis, qui avaient connu une grande stabilité des prix, enregistrent actuellement des hausses de l'ordre de 2 p. 100 et l'Allemagne fédérale, qui était dans le même cas, enregistre des hausses de moins de 3 p. 100.

Mais il s'agit de hausses intervenues en régime libre. En effet, ni aux Etats-Unis, ni en Allemagne, ni dans les autres pays industrialisés occidentaux, l'Etat ne s'occupe de réglementation ou de fixation de prix. Ces hausses traduisent donc un léger mouvement inflationniste ouvert. En France, les hausses interviennent en dépit de l'appareil technique de refoulement de l'inflation.

Le Gouvernement le sait d'ailleurs bien, puisqu'il a avoué lui-même que la suppression des réglementations des prix, dans les conditions présentes, se traduirait par des hausses insupportables pour l'économie française. Ce sont donc ces hausses qui interviendraient réellement si l'économie française était mise en régime libre qu'il faut comparer aux hausses ouvertes de nos voisins.

Cela veut dire que, chez nos voisins, le mouvement des prix n'altère nullement leur structure et que le mécanisme des prix continue à jouer un rôle régulateur et sélectif par rapport aux facteurs de production et aux produits. En France, au contraire, les hausses, comprimées par des dispositions réglementaires ou par la passation de contrats de programme, n'ont plus aucune influence sur l'orientation et la concentration des forces productives. En réalité, un large secteur d'activité, improdactif du point de vue du marché national et international, reste en place et même se développe au détriment d'un secteur de plus en plus restreint, qui doit cependant faire face aux nécessités de la concurrence sur le marché national et principalement sur le marché international.

La mode est de parler du profit, que les économies socialistes viennent de redécouvrir. Peut-on parler sérieusement du rôle essentiellement régulateur que joue le profit en France ?

Les entreprises françaises qui assument encore des responsabilités sur le marché international en sont arrivées au point qu'elle ne peuvent même plus se procurer par autofinancement les capitaux neufs qui leur sont nécessaires pour se renforcer, se moderniser ou se transformer. En revanche, pour celles d'entre elles qui misent encore sur l'avenir, les charges financières augmentent sans cesse, compromettant leur capacité productive avant même qu'elle ne soit mise en place.

Sans marge de profit, la volonté d'investir s'affaiblit. Il est temps de stimuler l'initiative créatrice d'emplois, et, à l'image de ce que le président Kennedy avait fait pour provoquer la reprise américaine, de détacher davantage l'épargne investie. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Une relance de l'expansion rapporterait au Trésor plus que la détaxation ne lui prendrait.

Le Gouvernement proposera-t-il, encore qu'il soit bien tard, le programme cohérent des réformes qui s'imposent dans le système économique français ?

En dehors d'une attitude attentiste ou de mesures interventionnistes qui dérèglent un petit peu plus chaque jour ce système, on ne voit rien de sérieux qui soit proposé au pays.

Il est difficile, dans une intervention limitée, d'esquisser ne fût-ce que l'embryon d'un véritable programme d'assainissement. Mais on peut tout de même indiquer qu'à moins de courir en aveugle à la catastrophe, il est devenu strictement indispensable de supprimer les causes de déficit qui se sont installées en profondeur dans le pays.

Parallèlement, il faut restaurer le plus vite possible les conditions capables de restituer aux éléments productifs et aux forces économiques actives du pays leur vitalité naturelle. Cela ne saurait se faire sans que la puissance publique, dans la mesure où elle veut assumer des responsabilités économiques considérables, n'agisse de telle sorte que les sources permanentes d'inflation qui sévissent dans le pays soient circonscrites et supprimées.

Mais cela même ne saurait non plus se faire sans que l'appareil de refoulement et de contrôle auquel l'inflation a servi de prétexte ne soit également supprimé. Il s'agit de débarrasser l'inflation refoulée, afin de restaurer une structure des prix qui soit fidèle aux moyens et aux besoins exprimés sur le marché national et international.

La monnaie et les forces productives doivent se réinstaller — mais c'est une course contre la montre — sur un palier véritablement générateur de progrès.

Une politique économique réellement adaptée aux conditions modernes de la compétition doit s'appliquer à restaurer la liberté de fonctionnement des mécanismes qui régissent aussi bien l'équilibre des besoins et des moyens, dans l'ordre des produits, que

ceux qui assurent la valeur en soi et la valeur dans le temps des instruments monétaires et des circuits financiers.

De toute façon, nous arrivons à l'heure où des mesures de stimulation doivent être prises. Mais vous devrez, monsieur le ministre, opérer des choix.

Les problèmes posés par le logement, les équipements publics, l'aménagement du territoire, la résorption du chômage, les perspectives d'emploi pour les jeunes — notamment pour ceux de dix-sept à vingt ans qui arrivent sur le marché du travail — les investissements privés et publics, le déficit des entreprises nationalisées, l'endettement agricole impliquent, comme l'a rappelé notre ami M. Jacques Duhamel, lors du dernier débat de politique générale, une révision de tous les équilibres du V^e Plan et, ce qui semble également essentiel au groupe « Progrès et démocratie moderne », l'étalement de la loi de programme militaire.

Monsieur le ministre, vous disposez de trois mois et du prochain budget pour matérialiser vos intentions. Il est des échéances qu'on ne peut proroger et des rendez-vous qu'il ne faut pas manquer. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Baudouin. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. Henri Baudouin. Monsieur le ministre, s'il me fallait résumer d'un mot votre brillant exposé, je retiendrais celui d'expansion.

Cette expansion apparaît dans votre philosophie économique comme une fin, et il faut, pour y parvenir, en utiliser les moyens, c'est-à-dire produire davantage et mieux. Pour ce faire, il convient d'adapter les structures de production, tant dans le domaine industriel que dans le domaine agricole. Tout cela est indispensable, inéluctable pour aborder la compétition internationale avec chance de succès.

En réalité, cette adaptation des structures se traduit par une concentration des moyens de production : concentration financière, technique, urbaine et, par là même, humaine.

C'est ainsi que se développent à un rythme accéléré un certain nombre de centres — la région parisienne, avant tout, mais aussi les métropoles régionales — et ce, au détriment de certaines régions défavorisées qui connaissent un exode dramatique, une véritable hémorragie migratoire qui risque de provoquer une récession dangereuse que je vous supplie de ne pas sous-estimer.

Quels sont les remèdes possibles ? Il est indispensable de créer de nouveaux emplois dans ces régions déshéritées, notamment dans celles de l'Ouest et de l'Extrême-Ouest — expression que vous avez vous-même employée lors d'un précédent débat, monsieur le ministre — et de permettre en même temps le maintien de l'exploitation familiale agricole.

Il n'y a dans mon propos aucune démagogie. Je vais m'en expliquer.

Il est facile de prétendre qu'il est préférable de ne pas maintenir en activité une exploitation qui n'est pas viable. C'est à la fois facile et logique, mais il faut voir comment les choses se passent dans la réalité.

L'exploitant, âgé de trente, quarante ou cinquante ans, ne peut plus socialement et humainement se réadapter. Il risque de devenir un déraciné, un déclassé, et finalement, une victime. Il faut donc, au besoin par de nouvelles mesures de caractère social, lui permettre de rester en place.

Au contraire, pour le jeune qui n'est pas encore installé, une mise en garde s'impose. Il ne doit pas s'établir sur n'importe quelle exploitation : exploitation familiale, sans doute — cela est souhaitable, nécessaire même sur le plan social comme sur le plan humain — mais exploitation familiale viable, notion qui reste d'ailleurs à définir selon les régions et les productions.

Mais alors, compte tenu de leur poussée démographique supérieure à la moyenne nationale, il faut accélérer la création d'emplois dans ces régions de l'Ouest. Or, qu'a-t-il été fait ? De nombreuses collectivités ont engagé une politique hardie en mettant en place les structures d'accueil nécessaires. Des zones de logements et des zones industrielles sont aménagées dans beaucoup d'agglomérations d'importance moyenne. Des investissements considérables ont été engagés, mais les résultats se font attendre. Le nombre des entreprises décentralisées demeure insignifiant.

Quelles sont les causes d'une telle situation ? Tout d'abord, le manque de tradition industrielle de nos régions. Il est certain que le problème de la reconversion se pose d'une façon moins aiguë dans nos régions rurales que dans les régions industrielles ; il n'en reste pas moins que le problème est le même. Certes, nos départements de l'Orne, de la Manche, comme ceux de la Bre-

tagne, ne connaîtront pas demain des centaines de milliers de chômeurs, mais chaque jour des centaines de jeunes les abandonnent pour aller chercher un emploi ailleurs.

M. André Labarrère. Cela prouve bien l'échec de la politique économique du Gouvernement !

M. Henri Baudouin. Cette situation s'explique aussi par l'éloignement du marché de consommation. L'industriel hésite à quitter la région parisienne pour aller s'installer à des centaines de kilomètres du marché européen, qui se situe de part et d'autre de l'axe Rhône-Rhin, et les démarches des responsables des collectivités demeurent vaines. Les mesures d'incitation qui existent et qui sont sensibles, restent insuffisantes.

Monsieur le ministre, que pensez-vous faire pour faciliter les solutions qui s'imposent ?

A défaut de solution — nous l'avons de nombreuses fois souligné — les charges des collectivités deviendront insupportables et les hommes perdront confiance.

Les organismes régionaux, avec la bénédiction des pouvoirs publics, nous bercent d'illusions en imaginant des schémas de structuration urbaine séduisants. Mais il faut voir les choses en face. S'il n'y avait pas, par hypothèse, de solution et si nos régions devaient être considérées comme des réservoirs de main-d'œuvre, mieux vaudrait le dire maintenant que trop tard. S'il doit en être ainsi, plus le temps passe et plus le mal sera grand.

Il faut aussi être très réaliste en ce qui concerne l'amélioration des structures agricoles. Les obstacles sont nombreux et difficiles à franchir. Améliorer la productivité, cela veut dire produire davantage et moins cher. Je ne vois pas d'autre définition. Or, comment peut-on y parvenir dans une petite ferme d'élevage ? A mon sens, il y a trois moyens : le remembrement, la sélection et la modernisation. Mais ce sont des moyens chers et qui demanderont beaucoup de temps. En outre, la modernisation est même à l'origine des difficultés rencontrées par les petits et moyens exploitants pour assurer la rentabilité de leur ferme ou de leur entreprise agricole.

En résumé, monsieur le ministre, il faut prendre les mesures propres à maintenir les meilleurs à la terre et à donner des emplois à ceux qui ne pourront y demeurer, car la limitation du nombre des exploitations est inéluctable, nous en sommes conscients. Faute de cela, l'avenir de nos campagnes, de nos bourgs et même de nos petites villes sera définitivement compromis.

Sans doute, monsieur le ministre, faut-il que l'expansion se réalise, que les structures de production industrielles et agricoles s'adaptent, mais progressivement et harmonieusement. L'expansion n'est pas une fin ; elle est un moyen d'apporter à l'homme un certain mieux-être. Votre politique économique — j'en suis convaincu — est bonne pour la France. Je souhaite qu'elle le soit aussi pour tous les Français. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. le président. La parole est à M. Benoist, dernier orateur de l'après-midi. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Daniel Benoist. Mesdames, messieurs, nous avons entendu tout à l'heure l'exposé théorique de la situation économique et financière. Des considérations d'ordre général ont été développées à cette tribune, soulignant la critique des uns, l'approbation des autres.

Si vous le voulez bien, monsieur le ministre, mon propos me permettra de passer de l'exercice théorique à l'exercice pratique. A l'occasion de ce débat sur la situation économique et financière, je traiterai plus particulièrement des problèmes de la région de Bourgogne qui comprend, comme vous le savez, les départements de la Saône-et-Loire, de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de la Nièvre.

Cette région, comme beaucoup d'autres, souffre de la récession économique, de la diminution de l'emploi, du chômage. La situation qui n'a cessé de s'y dégrader en matière d'emploi depuis 1954, ne s'est nullement améliorée au cours de l'année 1966.

Ces départements méritent de retenir plus particulièrement l'attention. Si celui de la Nièvre, que j'ai l'honneur de représenter, a perdu en un an le tiers de ses demandeurs d'emploi, ce n'est pas parce que d'autres emplois y ont été créés, mais parce que les travailleurs l'ont abandonné, faute de pouvoir y trouver du travail, comme l'ai dit un orateur précédent.

En effet, ce département qui a eu l'honneur en d'autres temps de recevoir la visite du Premier ministre, est le seul de la région de Bourgogne qui, en 1966, a vu diminuer de 7 p. 100 ses allocataires familiaux. Cette évolution est grave, car elle correspond au départ d'un grand nombre de jeunes travailleurs et de jeunes foyers.

En 1966, comme en 1965, la moyenne annuelle des demandes d'emploi non satisfaites s'établissait à près de 3.000.

De 1954 à 1962, la diminution générale de l'emploi avait atteint 5 p. 100, la proportion d'emplois supprimés par rapport aux emplois créés par implantation nouvelle étant très élevée, de 59 p. 100.

L'examen de l'évolution du chômage est aussi très significatif. Le nombre des chômeurs secourus par les Assedic a augmenté d'une façon sensible en Saône-et-Loire et dans la Nièvre. Son taux par rapport à la population active, qui était de 1 p. 1.000 en 1962, atteint aujourd'hui 1 p. 100 environ, soit dix fois plus qu'il y a quatre ans.

D'autre part, le comité régional d'expansion a très judicieusement mis l'accent sur le ralentissement du développement industriel constaté depuis 1964, ajoutant que cette situation était appelée à se prolonger.

Le rapport sur l'exécution du Plan en 1966 fait apparaître la diminution du nombre de permis de construire industriels délivrés. De plus, les moyens de financement en zones industrielles prévus pour la période 1966-1970 sont tout à fait insuffisants.

Devant la C. O. D. E. R. de Bourgogne réunie les 5 et 6 décembre 1966, notre collègue M. Escande, député-maire de Mâcon, a attiré l'attention sur l'augmentation de population importante que connaîtront certaines villes, mettant en parallèle ce développement urbain avec la croissance de la population active et, par voie de conséquence, de l'emploi.

Le rapporteur ajoutait que cette indispensable urbanisation entraînerait des charges financières de plus en plus lourdes pour les collectivités locales, lesquelles verront, au cours du V^e Plan, leurs difficultés s'accroître.

Bien loin de bénéficier d'une large décentralisation industrielle, la Bourgogne connaît une décentralisation des charges et du déficit. Cette situation, je pense, va à l'encontre des buts recherchés, par le Gouvernement.

Voilà, monsieur le ministre, très rapidement exposée, la situation dangereuse dans laquelle se trouve la région de Bourgogne.

Intervenant pour la première fois dans cette Assemblée, je voudrais maintenant appeler votre attention sur le département de la Nièvre où des problèmes très graves se posent.

A La Machine, centre minier qui fait partie du bassin de Blanzv-Montceau, 1.000 mineurs seront débauchés définitivement en 1971. Ces mines ne représentent que peu de chose pour les Charbonnages de France, mais elles existent depuis 1670. Depuis des générations, les mineurs y vivent, y ont leurs maisons et leurs souvenirs.

Dans cette politique de mutation, dont vous nous avez entre-tenu tout à l'heure, monsieur le ministre, avez-vous pensé à la reconversion des mines de Blanzv-Montceau ? Vous me faites un signe d'assentiment et je vous en remercie. Mais, de grâce ! n'envoyez pas ces mineurs à cinq cents kilomètres de La Machine. Ce que nous souhaitons, c'est une reconversion sur place.

Si une mesure en leur faveur doit intervenir, qu'elle ne les éloigne pas de leur terroir. Ces mineurs sont aussi des Nivernais, et je vous parle ici au nom des mille familles intéressées.

Mais nous avons une autre préoccupation : le licenciement de 600 ouvriers de l'usine Pontiac à Cercy-la-Tour, qui fermera le 1^{er} septembre prochain.

Monsieur le ministre, j'attire votre attention sur un phénomène qui s'est produit un peu partout en France. En vue d'opérer une fusion — conformément d'ailleurs à l'esprit de la politique encouragée par le Gouvernement — la société Clairat, qui fabrique des réfrigérateurs sous la marque Frimatic, a acheté à la Pontiac cette usine pour la fermer ensuite sans se soucier du sort de ses 600 ouvriers ainsi réduits au chômage. Malgré les efforts du préfet — dont j'ai appris ce matin la mutation — les engagements qui avaient été pris par les premiers propriétaires de l'usine ne seront pas tenus par les seconds.

Or, certains de ces ouvriers avaient acheté une maison qui, aujourd'hui, n'est pas encore payée, et la garantie qui avait été donnée par l'ancienne société n'est pas reprise par les nouveaux acheteurs !

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention lorsque vous avez dit que, pour permettre la relance des investissements, le Gouvernement met à la disposition des industriels le produit d'emprunts d'Etat. Mais de quel moyen de contrôle disposez-vous sur ces entreprises quant au maintien de l'emploi de leurs ouvriers ?

Voilà le problème, et son aspect social ne peut pas vous échapper.

Telles sont les modestes observations que je voulais présenter. Après votre évocation des perspectives financières, j'ai voulu simplement vous faire toucher du doigt la situation exacte d'une région qui souffre.

En conclusion, si le Gouvernement veut à la fois ménager l'économie du pays et manifester son souci de protéger les ouvriers, qu'il prenne des mesures appropriées. Alors, nous pourrions l'approuver. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

PROROGATION DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS DU DISTRICT DE LA REGION PARISIENNE

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 29 juin 1967.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions de la proposition de loi tendant à proroger les mandats de membres du conseil d'administration du district de la région parisienne.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Je vous prie de trouver ci-joint le texte de cette proposition de loi, adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale dans sa séance du 27 juin 1967, et rejeté par le Sénat en deuxième lecture dans sa séance du 29 juin 1967, en vous demandant de bien vouloir le remettre à la commission mixte dès qu'elle sera constituée.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : GEORGES POMPIDOU. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Le délai de vingt-quatre heures prévu par l'article 111 du règlement expire le vendredi 30 juin 1967, à dix-neuf heures.

La nomination de la commission mixte paritaire aura donc lieu à l'expiration de ce délai ou au début de la première séance qui suivra.

— 5 —

DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPECIALE

M. le président. J'informe l'Assemblée que le groupe Progrès et démocratie moderne a demandé la constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Vivien et plusieurs de ses collègues tendant à autoriser l'Office de radio-diffusion-télévision française à disposer de son monopole d'émission et d'exploitation en vue de la création de chaînes supplémentaires de télévision, distribuée le 29 juin 1967.

Il vient d'être procédé à l'affichage et à la notification de cette demande. Elle sera considérée comme adoptée en vertu de l'alinéa 3 de l'article 31 du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition avant la deuxième séance que tiendra l'Assemblée suivant la présente séance.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration de politique économique et financière du Gouvernement.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

Le Chef du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELACCHI.

